



TEMPS DES MÉMOIRES **2022**  
**KIT COMMÉMORATION**  
À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS



## Jean-Marc Ayrault : « Parce que c'est notre histoire »

La Fondation pour la mémoire de l'esclavage est une institution pour la France d'aujourd'hui. Parce que la connaissance du passé nous aide à comprendre le présent. Parce que les cultures issues de cette histoire sont des richesses. Parce que, pour lutter contre les discriminations, le racisme et toutes les formes d'atteintes à la dignité humaine, il faut savoir d'où elles viennent.

En s'appuyant sur la loi Taubira du 21 mai 2001, qui a fait de la France le premier pays à reconnaître l'esclavage et la traite coloniale comme des crimes contre l'humanité, et avec le soutien de l'Etat et de ses partenaires publics et privés, la Fondation travaille à construire un récit national plus juste et plus ouvert, elle valorise l'apport des outre-mer et des populations qui en sont issues, elle rappelle comment les exemples tirés de cette histoire continuent d'inspirer aujourd'hui le combat pour la liberté, l'égalité et la fraternité, en France et dans le monde.

Fondation reconnue d'utilité publique, la FME assure cette mission avec les moyens d'aujourd'hui. Avec ses cinq programmes Citoyenneté, Culture, Education, Numérique et Recherche, elle s'adresse à tous les publics, en s'appuyant sur les travaux des chercheurs, en travaillant avec les collectivités locales, l'école, les associations, les artistes et les institutions culturelles, en mobilisant toutes les ressources numériques pour partager le savoir, célébrer la culture, construire une citoyenneté plus forte.

Rassemblant les commémorations nationales et locales de l'esclavage, de ses victimes et des combats pour son abolition, le Temps des mémoires structure chaque année cette grande ambition. Il doit donner lieu dans toute la France à une multitude d'initiatives mémorielles, culturelles et républicaines, au service de ce projet essentiel : construire une mémoire apaisée, pour un avenir partagé. Toutes les collectivités, tous les territoires, toutes les institutions peuvent y participer. Ce guide vous propose des idées et des ressources pour le faire. Parce que ce moment républicain est d'abord le vôtre.

Parce que c'est notre histoire. ■

**Jean-Marc Ayrault**

Président de la Fondation  
pour la mémoire de l'esclavage

### Table des matières

#### 3 La circulaire du gouvernement

##### 8 Organiser une cérémonie

- 8 Les dates de commémorations nationales
- 8 Organisation d'une cérémonie commémorative
- 8 Les journées de l'abolition dans les DOM et COM
- 12 Déroulé-type d'une cérémonie
- 12 Protocole

#### 13 Des exemples d'initiatives locales durant le Temps des mémoires

- 13 Accueillir et animer une exposition
- 13 Des conférences ou cafés-débat animés
- 13 Transmettre l'histoire de l'esclavage par la lecture
- 13 Transmettre l'histoire de l'esclavage par des ateliers d'écriture
- 14 Les spectacles vivants

#### 14 Des ressources pour vos initiatives

- 14 Une exposition itinérante
- 14 Des affiches « Mondes créoles »
- 14 Ressource pédagogique
- 15 Des expositions disponibles chez nos partenaires
- 16 Des films et documentaires sur l'histoire de l'esclavage et ses héritages
- 21 Musiques
- 22 Une sélection de biographies pour inspirer

#### 22 Des institutions ressources

- 22 Les archives
- 23 Les musées
- 23 Le réseau Patrimoines déchainés
- 23 Les lieux de mémoire en hexagone et outre-mer
- 25 Le conseil scientifique de la Fondation

#### 26 Hommage à Solitude

##### 27 Discours-clés

##### 32 Quelques citations

## La circulaire du gouvernement

*Le Premier Ministre*

Paris, le 8 avril 2022

n° 6341/SG

à

Mesdames et Messieurs les ministres,  
 Mesdames et Messieurs les ministres délégués,  
 Mesdames et Messieurs les secrétaires d'État,  
 Mesdames et Messieurs les préfets,  
 Mesdames et messieurs les recteurs

|                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Référence                  | 6341/SG                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Date de signature          | 7 avril 2022                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Objet                      | Commémorations nationales 2022 de la mémoire de l'esclavage :<br>- 10 mai, journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions<br>- 23 mai, journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage                                                                                          |
| Commande                   | La présente circulaire précise les conditions d'organisation des commémorations nationales 2022 de la mémoire de l'esclavage avec l'appui de la fondation pour la mémoire de l'esclavage. Les préfets doivent prendre part aux initiatives locales organisées durant le mois de mai dans le cadre de la présente circulaire. |
| Action à réaliser          | Sensibiliser les collectivités à l'organisation de ces commémorations nationales 2022 de la mémoire de l'esclavage.                                                                                                                                                                                                          |
| Echéance                   | Effet immédiat                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Contact utile              | La fondation pour la mémoire de l'esclavage                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Nombre de pages et annexes | 5                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

L'esclavage et ses abolitions font partie de la mémoire nationale. Ils sont commémorés selon un calendrier qui est fixé par la loi du 30 juin 1983 citée en référence. Celui-ci institue deux journées nationales – le 10 mai, la journée nationale des mémoires de l'esclavage, des traites et de leurs abolitions et le 23 mai, érigée en journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage<sup>1</sup> – et fixe dans les territoires français qui ont connu l'esclavage des jours fériés célébrant l'abolition : le 27 avril à Mayotte, le 22 mai en Martinique, le 27 mai en Guadeloupe, le 28 mai à Saint-Martin, le 10 juin en Guyane, le 9 octobre à Saint-Barthélemy, et le 20 décembre à La Réunion, qui conclut ce *Temps des Mémoires* qui rassemble toutes ces dates au cours de l'année.

<sup>1</sup> Article unique de la loi n° 83-550 du 30 juin 1983 relative à la commémoration de l'abolition de l'esclavage et en hommage aux victimes de l'esclavage: « La République française institue la journée du 10 mai comme journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, et celle du 23 mai comme journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage. »

2.-

Les cérémonies et les événements culturels et citoyens qui sont organisées à ces dates nous rappellent l'importance de cette page de notre histoire, qui a vu se nouer un lien indissoluble entre la France et l'Afrique, l'Amérique, les Caraïbes et l'Océan Indien et se jouer quelques-uns des moments décisifs qui ont forgé les valeurs de la République de liberté, d'égalité et de fraternité.

La fondation pour la mémoire de l'esclavage est chargée, en application d'une convention conclue avec l'État en novembre 2019, de transmettre la mémoire de l'esclavage et des combats pour son abolition et de faire reconnaître ses héritages multiples, culturels, politiques et humains, dans les outre-mer comme dans l'hexagone. A cet effet, elle vous apportera ainsi qu'à toutes les collectivités désireuses de s'associer aux manifestations du *Temps des Mémoires* (dans l'hexagone, à travers les journées nationales du mois de mai, outre-mer, lors des journées fériées de l'abolition) un soutien méthodologique pour l'organisation de ces cérémonies, afin qu'elles soient des moments de rassemblement, de culture et de citoyenneté, sur tout le territoire, dans l'esprit du message du Président de la République du 10 mai 2020.

## 1. L'organisation des cérémonies du *Temps des Mémoires*

### 1.1. Les cérémonies nationales et locales

Le mois de mai sera marqué par l'organisation des deux cérémonies nationales prévues par la loi du 30 juin 1983 modifiée :

Le 10 mai 2022, la cérémonie de la journée nationale des mémoires de l'esclavage, des traites et de leurs abolitions sera l'occasion de rappeler la place que l'esclavage colonial occupe dans notre histoire nationale, de célébrer l'engagement de tous ceux qui y ont résisté ou se sont battus pour son abolition, dans les outre-mer comme dans l'hexagone, comme partie intégrante de la construction de la République, et enfin de valoriser la part de la diversité française en rapport avec cette histoire.

Le 23 mai 2022, la cérémonie de la journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage sera l'occasion de célébrer la mémoire des personnes qui ont été réduites en esclavage et de rendre ainsi hommage à la contribution qu'elles-mêmes et leurs descendants ont apportée à la construction de la Nation et de la République.

Au niveau local, il vous est demandé d'organiser une cérémonie pour la mémoire de l'esclavage à l'occasion des journées nationales du mois de mai. Cette cérémonie commémorative pourra se tenir le 10 mai ou le 23 mai en fonction des attentes et des demandes des élus et des associations de votre département. Par défaut, la date du 10 mai sera privilégiée.

3.-

### 1.2. Les cérémonies locales de l'abolition dans les outre-mer

Dans les départements et collectivités des outre-mer, vous marquerez dans les mêmes conditions la présence de l'État à l'occasion des journées de célébration de l'abolition de l'esclavage à Mayotte (27 avril), à la Martinique (22 mai), en Guadeloupe et à Saint-Martin (27 mai), en Guyane (10 juin), à Saint-Barthélemy (9 octobre) et à La Réunion (20 décembre).

### 1.3. L'accompagnement des collectivités locales dans l'organisation des manifestations du *Temps des Mémoires*

Vous diffuserez la présente circulaire à l'ensemble des maires de votre département, en les invitant à organiser une cérémonie commémorative ou toute autre initiative, notamment culturelle, en rapport avec l'histoire et les héritages de l'esclavage, autour de l'une ou l'autre des différentes dates du calendrier du Temps des Mémoires rappelé ci-dessus.

Les élus intéressés pourront s'appuyer, pour l'organisation de ces événements, sur l'appui méthodologique élaboré par la fondation pour la mémoire de l'esclavage, dans les conditions prévues au point 3 de la présente circulaire.

Afin que ces cérémonies et initiatives de toute nature puissent figurer dans le programme officiel et la carte des événements du *Temps des Mémoires* tenu par la FME, vous êtes invités, avec toutes les collectivités participantes, à déclarer ces événements dans l'outil numérique que la fondation pour la Mémoire de l'Esclavage met à leur disposition sur son site internet [www.memoire-esclavage.org](http://www.memoire-esclavage.org).

Outre la manifestation départementale organisée sous votre égide, il vous est demandé, ainsi qu'aux membres du corps préfectoral, de prendre personnellement part aux initiatives locales organisées durant le mois de mai dans le cadre de la présente circulaire qui vous sembleront les plus intéressantes ou emblématiques.

Le jour de la cérémonie que vous présiderez, vous veillerez à publier un message sur vos comptes de réseaux sociaux afin de marquer cette journée officielle et d'en donner le sens, en utilisant les mots-dièses proposés par la Fondation pour la mémoire de l'esclavage pour cette occasion (**#Cestnotrehistoire** ainsi que la date sous la forme suivante : #10mai, #23mai, etc.) et en renvoyant au site internet de la Fondation [www.memoire-esclavage.org](http://www.memoire-esclavage.org). Vous prendrez soin de mobiliser pour cette campagne numérique les services de l'administration territoriale de l'État, notamment les services éducatifs et culturels.

## 2. L'engagement de l'éducation nationale

L'engagement de l'éducation nationale dans le *Temps des Mémoires* s'exprime par la participation des publics scolaires aux cérémonies locales du mois de mai, et par le concours scolaire de « La Flamme de l'Egalité ».

4.-

### 2.1. La participation des publics scolaires aux commémorations

Cette année, sous réserve des dispositions sanitaires applicables, vous pourrez inviter les publics scolaires à participer aux cérémonies officielles organisées dans le cadre du Temps des Mémoires sous votre autorité ou à l'initiative des communes de votre territoire.

### 2.2. Le concours de *La Flamme de l'Égalité*

Ce concours est organisé par le ministère de l'éducation nationale, le ministère des outre-mer, le ministère délégué à la citoyenneté et la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT, avec l'appui de la ligue de l'enseignement et de la fondation pour la mémoire de l'esclavage. Il vise à la construction d'une mémoire commune de notre collectivité nationale autour de valeurs partagées, en faisant mieux connaître l'histoire de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions et leurs héritages contemporains.

Toutes les informations sont disponibles sur le site : [www.laflammedelegalite.org](http://www.laflammedelegalite.org)

Les classes lauréates, au niveau académique, seront connues au début du mois de mai. En lien avec les rectorats, vous êtes invités à organiser des cérémonies locales avec les classes lauréates au niveau académique, qui recevront un prix spécial. Ces cérémonies pourront se dérouler sous forme de visioconférence si les circonstances sanitaires l'imposent.

Vous êtes invités à entrer en contact avec la fédération de Paris de la ligue de l'enseignement, responsable de l'organisation du concours, pour envisager les modalités de remise de ces prix, à l'adresse suivante : [ccayuela@ligueparis.org](mailto:ccayuela@ligueparis.org)

Les classes lauréates au niveau national seront désignées à l'automne, et associées aux cérémonies nationales du Temps des Mémoires de l'année 2023.

## 3. L'appui à la préparation et à l'organisation des cérémonies

Un guide pratique d'aide à l'organisation d'initiatives dans le cadre du Temps des Mémoires 2022 élaboré par la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage est joint en annexe à la présente circulaire et est disponible sur le site internet de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage.

La fondation pour la mémoire de l'esclavage se tient à la disposition de vos services et des collectivités locales intéressées pour les aider à organiser leur participation au *Temps des Mémoires 2022*, ([citoyennete@fondationesclavage.org](mailto:citoyennete@fondationesclavage.org) ou au 01 86 70 80 85).

5.-

**4. Le recensement des événements et des initiatives locales**

Nous vous demandons de bien vouloir communiquer au plus tard le 15 juin 2022 la liste des communes de votre département ayant organisé dans ce cadre une cérémonie officielle ainsi qu'un bilan de ces cérémonies (forme, participation de la population, impact médiatique, difficultés éventuelles), en utilisant le formulaire de déclaration prévu à cet effet dans l'espace dédié au *Temps des Mémoires* du site internet de la FME [www.memoire-esclavage.org](http://www.memoire-esclavage.org). Vous porterez une attention particulière aux initiatives réalisées dans les quartiers de la politique de la Ville.

Cette liste sera également adressée aux destinataires suivants :

- M. le ministre de l'intérieur ;
- M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;
- M. le ministre des outre-mer.



Jean CASTEX

### JOURNÉES NATIONALES

**10 mai** : journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions

**23 mai** : journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage

### JOURNÉES LOCALES ET FÉRIÉES

**27 avril** à Mayotte

**22 mai** en Martinique

**27 mai** en Guadeloupe

**28 mai** à Saint-Martin

**10 juin** en Guyane

**9 octobre** à Saint-Barthélemy

**20 décembre** à la Réunion

### JOURNÉES INTERNATIONALES DE L'ONU

**23 août** : Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition

**2 décembre** : Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage



## Organiser une cérémonie

Des cérémonies publiques sont organisées par le corps préfectoral dans chaque département conformément au calendrier républicain qui fixe par la loi ou le règlement les différentes journées nationales.

Elles peuvent également être organisées à l'initiative des collectivités locales qui peuvent prendre l'initiative de commémorer des événements historiques, en y associant le représentant de l'État.

Le ou la Maire est responsable du déroulement des cérémonies publiques dans sa commune. Il ou elle charge l'adjoint (e) en charge des politiques mémorielles d'organiser et de diriger ou co-diriger la cérémonie le jour J.

Aux Antilles, en Guyane et dans l'océan Indien, des jours fériés spécifiques permettent l'organisation de nombreuses cérémonies et manifestations culturelles en mémoire de l'esclavage et de l'abolition, que la Fondation accompagne.

Pour toutes les autres collectivités, la Fondation pour la mémoire de l'esclavage préconise d'organiser les cérémonies en s'appuyant sur les dates du Temps des mémoires, prioritairement autour des deux journées nationales le 10 mai et le 23 mai ; il est aussi possible de les organiser autour d'une des journées locales de l'abolition, pour manifester un lien particulier avec la collectivité d'outre-mer concernée, pendant le Temps des mémoires.

### Les dates de commémorations nationales

Depuis 2017, l'article unique de la loi du 30 juin 1983 révisée institue la journée du 10 mai comme journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, et celle du 23 mai comme journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage.

Le 10 mai est la date anniversaire de l'adoption à l'unanimité par le Sénat, en dernière lecture, de la loi dite « Taubira » reconnaissant la traite et l'esclavage comme un crime contre l'humanité. Le 23 mai est la date anniversaire de la marche parisienne du 23 mai 1998 qui a mobilisé plusieurs dizaines de milliers de personnes issues des Antilles, de la Réunion, de Guyane et de l'hexagone pour la reconnaissance de l'esclavage comme crime contre l'humanité.

Les collectivités locales peuvent se saisir de ces deux dates nationales afin d'organiser des cérémonies commémoratives dans leur commune. Le fait que ces deux journées nationales ne soient pas des jours fériés peut être une difficulté ; s'il est préférable de retenir une date officielle, les collectivités peuvent organiser des manifestations à proximité de l'une des journées nationales, par exemple le mercredi ou le week-end, afin de mobiliser au mieux les habitants ou les associations qui souvent prennent l'initiative ou impulsent la dynamique.

### Les journées de l'abolition dans les DOM et COM

#### 27 avril - La commémoration de l'abolition à Mayotte

A Mayotte, la journée de commémoration est le 27 avril, date de la signature du décret général d'abolition de l'esclavage préparé par Victor Schoelcher au nom de la 2<sup>e</sup> République.

Mais l'histoire de l'abolition à Mayotte est singulière : c'est en effet le 9 décembre 1846 que l'esclavage y a été officiellement aboli, par une ordonnance du roi Louis-Philippe. L'abolition visait l'esclavage anciennement pratiqué par des notables islamisés, mahorais ou plus récemment venus des îles de l'archipel ou de Madagascar, et concernait près de la moitié de la population locale (1 500 esclaves sur une population totale de 3 300 habitants en 1841, lorsque la France prend possession du territoire).

Pour le régime de Louis-Philippe, l'abolition s'inscrivait dans le projet colonial d'exploitation agricole du territoire. Son application prévoyait l'indemnisation des propriétaires, et le remplacement de l'esclavage local de droit coutumier par le régime des engagés. Recrutés parmi les anciens esclaves ou sur la côte d'Afrique (les Makwas) et à Madagascar, ils n'étaient traités guère différemment des anciens esclavisés. Une activité de traite clandestine subsista même dans les années 1850-1860.



Aujourd'hui, cette histoire est redécouverte à Mayotte, grâce à l'ouvrage intitulé *L'esclavage à Mayotte et dans sa région, du déni mémoriel à la réalité historique*, publié par le conseil départemental. En 2018, une stèle a été inaugurée pour honorer cette mémoire.

### Le 22 mai - La fête de l'abolition à la Martinique

En Martinique, la commémoration de l'abolition a lieu le 22 mai, date du soulèvement des esclaves qui a précipité la mise en œuvre de l'abolition en 1848. 74 450 personnes avaient alors été libérées.

La Martinique n'a pas connu la première abolition en 1794, car le territoire était passé sous le contrôle des Britanniques, qui y ont maintenu l'esclavage avec la complicité des planteurs. Après l'avoir récupérée en 1802, Napoléon Bonaparte y maintient l'esclavage, par un décret du 20 mai 1802.

En mai 1848, dans un contexte d'effervescence renforcée par l'annonce de l'abolition imminente du décret du 4 mars reçu fin mars, un incident à Saint-Pierre, la ville la plus importante de la Martinique, va accélérer les choses. Le 21 mai, un homme esclave nommé Romain est arrêté pour avoir organisé un regroupement au son du tambour. La foule se masse et réclame sa libération. Celle-ci, obtenue au matin du 22 mai, ne met pas un terme à l'agitation, qui au contraire s'étend au Prêcheur et à Saint-Pierre. Le sang coule et la panique saisit les autorités, qui décident de proclamer immédiatement l'abolition, sans attendre l'arrivée du décret d'émancipation générale signé à Paris le 27 avril, mais qui n'arrivera que le 10 juin, avec le commissaire Perrinon.

C'est donc sous la pression des esclaves révoltés que l'émancipation a été imposée dans l'île, et c'est cette mémoire combattante que la Martinique célèbre désormais chaque année, portée d'abord par les militants, puis inscrite comme un jour férié dans la loi du 30 juin 1983.

### Le 27 mai - La fête de l'abolition à la Guadeloupe

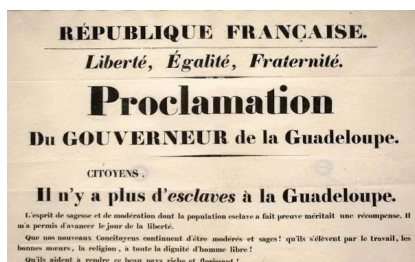
En Guadeloupe, la commémoration de l'abolition a lieu le 27 mai, date anniversaire de la proclamation de la liberté générale par le gouverneur en 1848. 87 000 personnes avaient alors été libérées.

Après l'insurrection du 22 mai en Martinique, la nouvelle de l'émancipation anticipée décidée par les autorités locales sous la pression des esclaves révoltés parvient jusqu'en Guadeloupe. L'île est à son tour saisie par l'agitation et son gouverneur Jean-François Layrle craint que le sang coule comme en Martinique, et il décide lui aussi d'anticiper la proclamation de l'abolition : le 27 mai 1848, l'esclavage est aboli en Guadeloupe, pour la deuxième fois de son histoire.

Cette décision intervient en effet 46 ans après que Napoléon Bonaparte a rétabli l'esclavage dans l'île, après une période de « liberté générale » qui aura duré huit années, de 1794 à 1802. Ce retour à l'ordre ancien ne s'était pas fait sans heurts : menés par les officiers Louis Delgrès et Ignace, des centaines d'insurgés ont résisté aux troupes françaises, mais ont été écrasés à la fin du mois de mai 1802. La répression qui s'ensuivit fera des milliers de victimes, prisonniers, condamnés à mort ou déportés en métropole.

C'est aussi le souvenir de cette résistance héroïque que la Guadeloupe commémore chaque année le 27 mai. Jour férié légal depuis 1983, la date a supplanté la célébration du 21 juillet, la « fête à Chelchè », qui avait été instaurée sous la III<sup>e</sup> République en hommage à Victor Schoelcher, présenté comme l'unique acteur de l'émancipation. Ainsi était reconnu le mouvement de réappropriation par les Guadeloupéens de l'histoire des luttes contre l'esclavage, dont leurs ancêtres avaient été les acteurs.

En 2022, 220 ans après cette épopée tragique, les dates du 10 mai, anniversaire de la proclamation de Delgrès, « A l'univers entier, le dernier cri de l'innocence et du désespoir », et du 28 mai, marquant la mort de Delgrès et de ses compagnons auront une résonance toute particulière.





**28 MAI ;  
COMMÉMORATION  
DE L'ABOLITION  
DE L'ESCLAVAGE  
À SAINT MARTIN**

### Le 28 mai - La commémoration de l'abolition à Saint-Martin

A Saint-Martin, la commémoration de l'abolition est fixée au 28 mai, date de la proclamation du décret d'abolition dans la partie française de l'île en 1848.

Il convient en effet de rappeler que, depuis le traité du Morne Concordia en 1648, Saint-Martin est placée sous la double tutelle de deux puissances européennes - la France et les Pays-Bas. Comme dans le reste de la zone, l'esclavage y est pratiqué entre le 17<sup>e</sup> et le 19<sup>e</sup> siècle.

Il est aboli dans la partie française le 28 mai 1848, soit un jour après la proclamation de l'émancipation en Guadeloupe, dont le territoire dépendait alors. Cette décision arrive 14 ans après l'émancipation dans l'île britannique très proche d'Anguilla (1834), qui avait déjà provoqué le développement d'un marronage maritime important. L'abolition dans la partie française de Saint-Martin a des répercussions directes sur la partie hollandaise, où l'esclavage est encore pratiqué. Les esclaves se réfugient en partie française. Dès le 1<sup>er</sup> août 1848, les propriétaires néerlandais n'ont plus d'autre option que de traiter leurs esclaves comme des travailleurs salariés. Ce n'est finalement que le 1<sup>er</sup> juillet 1863 que l'esclavage sera aboli par le royaume des Pays-Bas.

En 2015, le Conseil territorial de Saint-Martin a demandé de changer la date officielle de commémoration de l'abolition de l'esclavage du 27 au 28 mai, qui devient effective en 2018 pour la partie française de l'île, tandis que les habitants de la partie néerlandaise commémorent le 1<sup>er</sup> juillet.



**14 JUIN 1794 :  
UNE PREMIÈRE  
ABOLITION  
ÉPHÉMÈRE  
EN GUYANE**

### Le 10 juin - La commémoration de l'abolition en Guyane

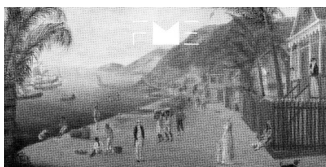
En Guyane, la commémoration de l'abolition a lieu le 10 juin, date de la proclamation du décret d'abolition en 1848. 12 500 personnes ont alors été libérées.

Parmi les quatre « vieilles colonies », la Guyane est celle qui est à la fois la plus étendue et la moins peuplée. Alors que l'économie de plantation a largement transformé les îles françaises des Caraïbes et dans l'océan Indien, elle reste modeste en Guyane, où plusieurs tentatives de peuplement et de développement d'une agriculture coloniale à grande échelle ont été des échecs.

Le territoire a connu la première abolition en 1794, tout en commençant à jouer le rôle d'une colonie pénitentiaire pour des relégués de la Révolution française, avant le développement du bagne à partir de 1852. C'est Victor Hugues, qui avait appliqué l'abolition de l'esclavage en Guadeloupe en 1794, qui sera chargé de le rétablir en Guyane en 1802.

46 années plus tard, c'est le 10 juin 1848 que le commissaire général de la République André Aimé Pariset en Guyane proclame la fin de l'esclavage dans le territoire.

Devenue jour férié avec la loi du 30 juin 1983, cette date est chaque année l'occasion pour la Guyane de rendre hommage aux dizaines de milliers de personnes qui y ont connu l'esclavage, mais aussi de célébrer sa riche culture marquée par la présence sur son sol des communautés amérindiennes ou issues de la formation par les captifs africains de sociétés « marrones », établies et circulant entre le Surinam et la Guyane française.



**SAINT-BARTHÉLEMY,  
OU L'ABOLITION  
DE L'ESCLAVAGE  
PAR LA SUÈDE**

### Le 9 octobre - La fête de l'abolition à Saint-Barthélemy

A Saint-Barthélemy, la journée de l'abolition est le 9 octobre, date de l'abolition décidée par le Royaume de Suède en 1847, avant le rattachement de l'île à la France. Plus de 500 esclaves sont alors libérés.

Connue sous le nom de Ouanalao par les populations Arawak, l'île de Saint-Barthélemy a été baptisée ainsi par en 1493 par Christophe Colomb, en l'honneur de son frère Bartolomeo. Elle sera successivement espagnole, française puis suédoise à partir de 1784.

Sa petite taille et la pauvreté de son sol la place en marge de l'économie de plantation, mais sa position lui donnera en revanche une importance stratégique comme port au sein des Caraïbes, qui sera très utile aux Suédois pour le commerce d'esclaves.



Alors que la Grande-Bretagne abolit l'esclavage en 1833, ce n'est qu'en 1847 que le Royaume de Suède décide de cette mesure à Saint-Barthélemy, non sans avoir indemnisé les propriétaires à hauteur de 44 680 dollars espagnols, pour 529 esclaves recensés. 30 ans après l'abolition, la Suède restitue l'île à la France. D'abord dépendance administrative de la Guadeloupe, Saint-Barthélemy choisit en 2003 de devenir une collectivité d'outre-mer française autonome. L'abolition est désormais célébrée tous les 9 octobre à Saint-Barthélemy, conformément à l'histoire particulière du territoire.

### 20 décembre - La fête de l'abolition à La Réunion

À La Réunion, la commémoration de l'abolition a lieu le 20 décembre, date anniversaire de l'entrée en vigueur du décret du 27 avril 1848. 62 000 personnes avaient alors été libérées.

Contrairement aux colonies de l'Atlantique (Guadeloupe, Guyane, Saint-Domingue), La Réunion n'a pas connu la première abolition pendant la Révolution, car les colons ont réussi à s'y opposer. Pour l'île, la décision de Napoléon Bonaparte de rétablir l'esclavage en 1802 n'a donc été qu'une confirmation de la situation sur place, qui a perduré encore 46 années.

En 1848, après l'adoption du décret du 27 avril, la 2<sup>e</sup> République confie à Joseph Napoléon Sarda, dit Sarda-Garriga, la responsabilité de l'appliquer à La Réunion. Arrivé le 13 octobre, il proclame l'abolition le 18, avec un délai de 2 mois comme le prévoyait le décret. C'est donc le 20 décembre que la liberté entre en vigueur pour plus de 60 000 personnes. Mais cette liberté est encadrée par de nouveaux textes qui cherchent à les maintenir au travail. Quelques mois plus tard, l'Assemblée nationale vote l'indemnisation des propriétaires, sans prévoir de compensation pour les nouveaux libres.

Clôturent le cycle annuel des commémorations de l'esclavage et des abolitions en France, le 20 décembre donne lieu à de grandes festivités, la « Fèt Kaf », durant laquelle toute La Réunion se retrouve pour honorer les personnes mises en esclavage, pour célébrer leurs combats pour la dignité et la liberté, pour partager l'histoire et la culture réunionnaises dans sa diversité créole.

### ■ Organisation d'une cérémonie commémorative

Pour mener à bien l'organisation d'une cérémonie commémorative, il est important dans un premier temps de fixer une date qui puisse convenir à l'ensemble des acteurs locaux que l'on souhaite associer à cette cérémonie. En premier lieu, les associations locales qui portent le sujet, mais également les acteurs éducatifs, culturels et populaires de la commune à travers les différentes structures locales existantes. L'organisation d'une cérémonie locale nécessite la création d'un comité de pilotage sous l'impulsion de l'élue en charge des politiques mémorielles afin de définir les enjeux, le contenu et la dynamique à donner à cette cérémonie. Ce comité de pilotage doit être constitué des différents services et délégations d'élus qui peuvent y être associés (éducation, culture, jeunesse, lutte contre les discriminations).

Dans un second temps, il est nécessaire de choisir un lieu qui fasse sens. Certaines communes ont érigé des monuments, inauguré des plaques ou encore baptisé de rues en référence à l'histoire et à la mémoire de l'esclavage. Mais la plupart des villes dans l'hexagone, même si elles ont avec elle des liens historiques réels et documentés par des personnages ou des activités économiques du passé, ne possèdent pour le moment pas de lieux symboliques qui fasse référence à cette histoire. Plutôt que d'avoir recours aux monuments aux morts des conflits mondiaux, il est préférable, lorsque la ville ne possède pas de lieu historiquement lié à la traite ou l'esclavage, d'organiser la cérémonie dans un lieu symbolique de la défense des droits humains, des valeurs de la liberté, d'égalité et de fraternité, ou dans un lieu neutre et central permettant d'accueillir le public le plus large possible.



Commémoration du 10 mai  
à Trélazé.

### LE CONCOURS DE LA FLAMME DE L'ÉGALITÉ

Les ministères chargés de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, des Outre-mer, de l'Agriculture et de la Citoyenneté, la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH) et la Fondation pour la mémoire de l'esclavage soutiennent le concours national La Flamme de l'égalité. Chaque année, les enseignants du primaire et du secondaire sont invités à mener avec leurs élèves une réflexion et à réaliser un projet sur l'histoire des traites et des captures, sur la vie des esclaves et les luttes pour l'abolition, sur leurs survivances, leurs effets et leurs héritages contemporains.

La gestion opérationnelle de ce concours interdisciplinaire est assurée par la Ligue de l'enseignement. Il émane d'une proposition originale du Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage, conseil du gouvernement instauré à la suite de la loi du 21 mai 2001. Une première sélection des projets des élèves est opérée au niveau des académies, qui désignent les lauréats académiques, au sein desquels sont ensuite désignés par le jury du concours les lauréats nationaux dans chacune des trois catégories (école élémentaire, collège, lycée), ainsi que d'éventuelles mentions spéciales.

Les collègues d'évaluateurs, au niveau académique puis national, sont sensibles tout autant au déroulement du projet qu'à sa production finale. La démarche des élèves, à savoir l'étude, l'interprétation, l'analyse de personnages, parcours, événements, archives, et faits historiques, est ainsi être valorisée. Les travaux lauréats pourront éventuellement être repris sous forme d'expositions, de fiches pédagogiques, d'enregistrements ou de publications.

### ■ Déroulé-type d'une cérémonie

Il n'existe pas de déroulé type de cérémonie commémorative mais il est nécessaire de trouver les gestes symboliques qui s'y prêtent et de respecter le protocole. Le programme de la cérémonie aura été prédéfini par le comité de pilotage d'organisation en prenant en compte les enjeux de l'histoire et de la mémoire de l'esclavage ainsi que ses héritages. La cérémonie doit être, dans chaque académie, l'occasion de mettre à l'honneur les classes qui auront participé au concours de « La Flamme de l'égalité »<sup>1</sup> ou autres projets pédagogiques.

1. Mise en place du rang d'honneur\*
2. Mise en place des participants à la cérémonie (artistes, musiciens, élèves, jeunes.)
3. Accueil du public
4. Arrivée des autorités
5. Début de la cérémonie dirigée par le maire ou l'élu.e en charge des politiques mémorielles
6. Remise de diplôme ou décoration (si l'occasion se présente)
7. Exécution de chants, de musique, danses, etc.
8. Lecture de textes divers en rapport avec la commémoration (cf. une liste de textes et de citations, p. 21-23)
9. Lecture des messages officiels en terminant par l'autorité qui préside la cérémonie
10. Dépôt de gerbes
11. Observer une minute de silence
12. Exécution de chants ou musique afin de rendre hommage aux victimes de l'esclavage
13. Refrain de la Marseillaise
14. A l'issue de la cérémonie, les autorités vont saluer et remercier les participants en premier lieu les artistes, musiciens, écoles, etc.) puis le public.
15. Si la commune accueille une exposition, des artistes ou souhaite par exemple montrer le travail qui a été fait par les élèves ou les jeunes dans le cadre d'un projet pédagogique, la fin de la cérémonie peut être l'occasion de mettre en avant ce travail.
16. Un cocktail peut clore la cérémonie à la mairie

### ■ Protocole

#### Rangs et préséances des autorités invitées individuellement à une cérémonie publique dans une commune :

1. Le ou la préfet.e, représentant.e de l'État dans le département ou la collectivité
2. Les députés (rang selon l'ancienneté dans le mandat)
3. Les sénateurs (rang selon l'ancienneté dans le mandat)
4. Les représentants au Parlement européen
5. Le ou la président.e du conseil régional
6. Le ou la président.e du conseil départemental
7. Le ou la maire de la commune dans laquelle se déroule la cérémonie, puis les maires invités (rang selon l'ancienneté dans le mandat)
8. Les élus.es de la commune dans laquelle se déroule la cérémonie
9. Les présidents.es d'associations co-organisateur de la cérémonie
10. Les membres du conseil régional
11. Les membres du conseil départemental
12. Le ou la directeur. trice général.e des services de la région
13. Le ou la directeur. trice général.e des services du département
14. Le ou la secrétaire générale de la commune dans laquelle se déroule la cérémonie

## Des exemples d'initiatives locales durant le Temps des mémoires

Le Temps des mémoires est l'occasion pour les communes d'organiser des initiatives autour de l'histoire et la mémoire de l'esclavage en dehors de la cérémonie commémorative. Ci-dessous des exemples d'initiatives.

### ■ Accueillir et animer une exposition

Accompagner le Temps des mémoires d'une exposition permet d'aller plus loin que la cérémonie commémorative type. Elle est pour les habitants d'une commune, l'occasion d'en apprendre plus sur l'histoire et la mémoire de l'esclavage et d'associer l'ensemble des établissements publics locaux. Transmettre l'histoire par la culture pour la citoyenneté en y associant les écoles, les centres de loisirs, les maisons de la jeunesse, les maisons de quartiers, les bibliothèques municipales, les clubs de 3<sup>e</sup> âge, etc. Pour ce faire, il est important de communiquer auprès de l'ensemble de ces structures sur l'accueil de l'exposition dans la commune et de proposer la possibilité d'organiser des visites pédagogiques. La plupart des institutions qui réalisent des expositions proposent l'intervention d'un.e commissaire d'exposition ou la possibilité de former un ou plusieurs agents (généralement une personne du service culture) qui aura en charge de programmer et de faire les visites. La Fondation met à disposition de toutes les collectivités [une exposition prête à imprimer](#) [#cestnotrehistoire](#)

### ■ Des conférences ou cafés-débats

Les conférences ou cafés-débats sont les lieux qui permettent d'échanger et de débattre autour d'un sujet. La conférence est sensiblement différente d'un café-débat. Dans le cadre d'une conférence, un ou plusieurs intervenants sont invités à intervenir en tant que spécialistes sur un sujet devant un public qui a la possibilité de poser des questions aux intervenants. Le café-débat quant à lui, permet de créer un espace de convivialité pour les débats et les échanges entre les participants.es. L'objectif est de faire émerger ou ressortir des propositions (Ex : en quoi l'histoire de l'esclavage est reliée aux enjeux contemporains tels que le racisme et les discriminations... ? comment lutter contre ces phénomènes ? existe-t-il encore aujourd'hui des personnes réduites en esclavage ?). En raison de leur lien avec l'actualité, ces initiatives sont susceptibles d'intéresser un grand nombre de personnes, de toutes générations, et plus particulièrement dans la jeunesse. Elles ont pour avantage de nécessiter peu de moyens matériels, de permettre à chacun de s'exprimer et de faire participer un grand nombre de personnes, mais il est important de bien les préparer, en s'aidant par exemple des outils et ressources de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage, ou de l'expertise d'un intervenant extérieur.

### ■ Transmettre l'histoire de l'esclavage par la lecture

Les bibliothèques, les médiathèques ou encore les librairies peuvent être les lieux de transmission de l'histoire de l'esclavage par la lecture. Dans le cadre du Temps des mémoires, des clubs de lectures à destination des plus jeunes peuvent être organisés les mercredi après-midi, samedi ou dimanche matin, et des séquences en soirée pour les adultes. Ces rencontres permettent de partager et d'échanger autour d'un livre ou d'une œuvre et de se questionner. Un intervenant peut compléter ces échanges.

### ■ Transmettre l'histoire de l'esclavage par des ateliers d'écriture

Souvent à destination des plus jeunes, les ateliers d'écriture permettent à l'imaginaire de travailler autour d'un sujet. L'histoire de l'esclavage est parfois difficile à transmettre ou à raconter. L'atelier d'écriture est un moyen pédagogique de l'aborder. Les participants sont invités à laisser libre cours à leur expression à partir de proposition de textes ou de thèmes faites par l'animateur. Ces propositions visent à donner un sens, un point de départ. Les sujets et thématiques peuvent être larges et variés.



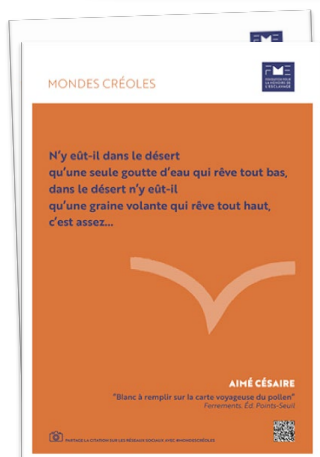
Cérémonie du 10 mai aux Lilas

### QUELQUES EXEMPLES D'ATELIERS D'ÉCRITURE

- Donner la voix à un ancien esclave
- Un personnage historique de la période de l'esclavage
- Une période de l'esclavage
- Le marronnage
- Qu'est-ce qu'être libre ?
- Les révoltes
- La poésie
- Les héritages culturels, artistiques, sociaux...



**Cérémonies pour l'abolition de l'esclavage en Guyane, le 10 juin 2019.**



L'atelier d'écriture s'inscrit dans une dynamique de groupe où chaque participant apporte sa contribution et soutient les autres membres du collectif. L'objectif est que dans cette dynamique, après des travaux individuels et collectif, chacun partage son texte en le lisant à voix haute. Les meilleurs textes peuvent ensuite être lus dans le cadre d'une cérémonie commémorative ou d'un événement. Une telle activité nécessite une réelle anticipation, les participants devant s'être approprié les pré-requis historiques.

### ■ Les spectacles vivants

Le spectacle vivant est un moyen artistique qui permet d'aborder l'histoire et la mémoire de l'esclavage différemment. De nombreux artistes, que ce soit dans le domaine de la danse, de la musique ou encore du théâtre proposent des créations et des spectacles sur la thématique de la mémoire de l'esclavage et de ses héritages multiples. La présentation de la performance artistique peut être en elle-même un événement du Temps des mémoires, ou être intégrée dans la cérémonie (interprétation d'une danse, d'une chanson, d'un texte littéraire...).

Dans le cadre de ses appels à projets culturels et citoyens, la Fondation soutient la création et la diffusion de spectacles (théâtre, danse, musique, multimédia). Plusieurs des collectivités fondatrices de la FME ont une longue expérience de la programmation de spectacles en lien avec l'histoire de l'esclavage (Nantes, Bordeaux, La Rochelle, Paris et les collectivités ultramarines)... Elles peuvent aussi partager cette expérience avec les collectivités de leur région.

## Des ressources pour vos initiatives

### ■ Une exposition itinérante

**#CESTNOTREHISTOIRE - Esclavage et abolitions : une Histoire de France** est une exposition en 12 panneaux retraçant l'histoire de l'esclavage et de ses héritages du 15<sup>e</sup> au 21<sup>e</sup> siècle dans l'espace français. Incluant les dernières recherches sur le sujet, elle présente de manière graphique et synthétique la création d'un système inhumain tout en montrant les résistances et combats qui font aussi cette histoire. Elle donne des clés pour mieux comprendre comment l'histoire de l'esclavage s'inscrit dans le récit national, et en quoi les combats pour l'abolition ont nourri la construction des valeurs de la République. Pédagogique, l'exposition comprend des animations numériques visibles sur les téléphones portables.

> Pour commander l'exposition en version numérique contacter : [citoyennete@fondationesclavage.org](mailto:citoyennete@fondationesclavage.org)

Une sélection d'expositions est également proposée

### ■ Des affiches « Mondes créoles »

La Fondation met l'imaginaire des mondes créoles à l'honneur avec 11 textes poétiques d'auteurs français et étrangers pour exprimer la rencontre, le mélange, la liberté, bref, toute la richesse des mondes créoles, héritages de l'esclavage et des résistances qu'il a suscitées. La Fondation met à disposition des collectivités, écoles, bibliothèques, centre de ressources, associations, un kit gratuit de 11 affiches, prêtes à imprimer à installer dans des lieux publics d'information et d'éducation pour mieux faire connaître la diversité des mondes créoles à partir de la poésie. Disponible sur demande.

> Pour commander les affiches en version numérique contacter : [citoyennete@fondationesclavage.org](mailto:citoyennete@fondationesclavage.org)

### ■ Ressource pédagogique : L'archéologie de l'esclavage colonial

Dossier pédagogique élaboré par la Fondation pour la mémoire de l'esclavage pour accompagner l'exposition-dossier « Archéologie de l'esclavage colonial » conçue et produite par l'Inrap. Les données archéologiques apportent de nouvelles informations, complémentaires des sources écrites partiales principalement rédigées par l'Etat, les

marchands et les propriétaires. En documentant la vie quotidienne des esclaves (habitat, pratiques religieuses et culturelles, alimentation, etc.), l'archéologie contribue ainsi à redonner une voix à ces hommes et femmes qui en sont privés dans les archives écrites.

> Contact : Laure Ferry - laure.ferry@inrap.fr

<https://enseignants.inrap.fr/activite-pedagogique/archeologie-de-lesclavage-colonial-140>

## ■ Des expositions disponibles chez nos partenaires

### Aimé Césaire et l'esclavage

> Contact : André Bendjebbar ([andre.bendjebbar@gmail.com](mailto:andre.bendjebbar@gmail.com))

### L'étrange histoire de Furcy Madeleine (1786-1856)

> Contact : André Bendjebbar ([andre.bendjebbar@gmail.com](mailto:andre.bendjebbar@gmail.com))

### Traite négrière, esclavage, abolitions.

#### Mémoires et histoire

2008 - Grand public - Gratuit

Un panorama complet de l'histoire de l'esclavage (30 panneaux).

Exposition conçue par le CNMHE (M. Dorigny, N. Schmidt)

### Les Noms de la liberté

2017 - Grand public, amateurs d'histoire familiale - En français

> Archives départementales de La Réunion :

[archives.departementales@cg974.fr](mailto:archives.departementales@cg974.fr) - 026 2 94 04 14

45 kakemonos verticaux 0,75 x 1,81 m, 45 œillets (peut être réduit à 36)

[Fichiers à télécharger gratuitement sur le site des Archives départementales](#)

L'exposition imprimée peut être empruntée aux archives départementales de La Réunion (valeur d'assurance 2 100 €)

L'exposition « Les Noms de la liberté » aborde l'histoire de l'esclavage à La Réunion sous un angle original, celui du nom patronymique, attribué par un acte administratif lorsque l'esclave passe du statut de « bien meuble » à celui d'homme ou de femme libre. Trois parties structurent le sujet sur le temps long, autour de l'année de l'abolition : avant 1848, 1848, après 1848. L'exposition présente notamment les « registres spéciaux d'inscription des personnes non libres affranchies en vertu du décret du 27 avril 1848 » qui attribuent un nom patronymique aux anciens esclaves, créant plus de vingt mille noms réunionnais, dont beaucoup sont aujourd'hui portés par leurs descendants

[Dossier pédagogique téléchargeable](#)

### L'esclavage à Bourbon

En français

> Archives départementales de La Réunion

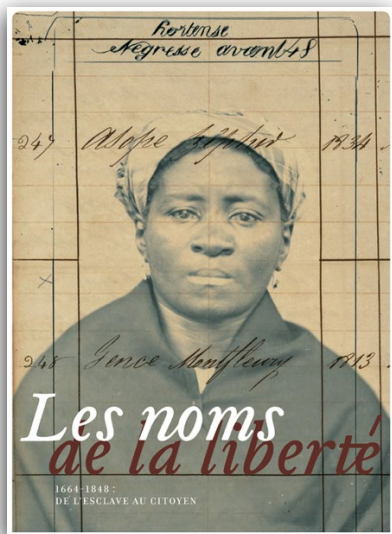
[archives.departementales@cg974.fr](mailto:archives.departementales@cg974.fr) - 02 62 94 04 14

20 panneaux verticaux 0,80 x 2 m, avec œillets

L'exposition imprimée peut être empruntée aux archives départementales de La Réunion.

Cette nouvelle exposition retraçant l'histoire de l'esclavage à La Réunion s'adresse à tous les publics.

[Fichiers à télécharger gratuitement sur le site des Archives départementales](#)





### Dix femmes puissantes - Portraits de femmes en lutte contre l'esclavage colonial

2019 - Public : lycée - En français

Château-musée d'histoire de Nantes (château des ducs de Bretagne)

Responsable du service des expositions temporaires : Rejane Burki  
rejane.burki@chateaubnantes.fr

Exposition de 12 panneaux autoportants en prêt gratuit après la signature d'une convention de prêt avec l'établissement.

Les panneaux sont conditionnés dans une caisse de transport de 115 kg.  
Les transports et assurances sont à la charge de l'emprunteur.

Cette exposition rend hommage à dix femmes ayant lutté contre l'esclavage colonial du 17<sup>e</sup> siècle à la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Parmi elles, une femme de lettres, Olympe de Gouges ; une marronne du Brésil, Dandara ; une rebelle haïtienne aide de camp de Toussaint-Louverture, Sanite Bélair ; une féministe anglaise, Anne Knight ; une esclave affranchie américaine, Sojourner Truth... Ces portraits sont loin de résumer les vies des millions de femmes réduites en esclavage qui ont participé aux résistances et ont contribué à la survie de leur groupe et de la société tout entière, mais leurs destins nous rappellent que, toutes, grâce à leurs savoirs, leur courage et leur détermination, sont restées des « femmes courage », des « femmes debout ».

[Télécharger le catalogue de l'exposition](#)

### Liste de films et documentaires sur l'histoire de l'esclavage et ses héritages

#### Les Routes de l'esclavage

2018 - Documentaire de Daniel Cattier, Juan Gélas, Fanny Glissant -  
Épisodes 3 et 4 (52 mn par épisode)

C'est l'histoire d'un monde où la traite d'esclaves a dessiné ses territoires et ses propres frontières. Un monde où la violence, la domination et le profit ont imposé leurs routes.

L'histoire de l'esclavage n'a pas commencé dans les champs de coton. C'est une tragédie beaucoup plus ancienne qui se joue depuis l'aube de l'humanité. À partir du 7<sup>e</sup> siècle, et pendant plus de 1200 ans, l'Afrique a été l'épicentre d'un gigantesque commerce d'êtres humains parcourant l'ensemble du globe. Nubiens, Peuls, Mandingues, Songhaïs, Sosos, Akans, Yorubas, Ibos, Kongos, Yao, Somalis...

Au total, plus de 20 millions d'Africains ont été déportés, vendus et réduits en esclavage. Ce système criminel a enrichi et posé les fondements des plus grands empires à travers le monde. L'ampleur de ce trafic est telle qu'il a longtemps été impossible d'en expliquer tous les mécanismes. Pourtant, son histoire pose une question fondamentale : comment l'Afrique s'est-elle retrouvée au cœur des routes de l'esclavage ?

#### Bonaparte côté noir

2017 - Documentaire de Dominique Maestrati, (52 min)

Le 20 mai 1802, Bonaparte alors Premier Consul, signe le décret rétablissant l'esclavage en France. L'acte de reniement le plus emblématique des idéaux révolutionnaires, aux conséquences sanglantes. Cela entraîna les massacres de Guadeloupe puis de Saint-Domingue, la création de camps de déportation en Bretagne et en Corse, la validation de la théorie du préjugé de couleur - c'est-à-dire l'origine du racisme moderne -, des assassinats ou des emprisonnements systématiques des personnalités noires contestataires, dont l'emblématique Toussaint Louverture. En moins de deux ans, 250 000 français noirs ou mulâtres furent mis ou remis en esclavage, près de 100 000 furent brûlés, pendus, noyés, fusillés, torturés... plusieurs milliers appartenant aux élites politiques ou militaires furent déportés. Pour quelles raisons Bonaparte a-t-il décidé de rétablir l'esclavage ? Ce docu-fiction, scénarisé comme un film, nourri des analyses d'historiens spécialisés et illustré de nombreux documents d'archives, raconte les enjeux et les conséquences de cette loi du 20 mai 1802.



**Belle****2013 - Fiction d'Amma Asante**

En Angleterre, au 18<sup>e</sup> siècle, Dido Elizabeth Belle, une métisse, fille illégitime d'un amiral de la Marine royale, est élevée par son grand-oncle aristocrate, lord Mansfield, et son épouse. Dido bénéficie de certains privilèges, mais la couleur de sa peau lui interdit de participer aux activités habituelles d'une jeune fille de son rang. Elle s'éprend bientôt d'un jeune avocat qui rêve de changer le monde. Tous deux vont amener lord Mansfield, le président de la Haute Cour d'Angleterre, à mettre fin à l'esclavage dans son pays...

**Bois d'Ebène****2016 - Documentaire-fiction de Moussa Touré**

En 1825, la traite des Noirs, interdite en France depuis sept ans, est désormais clandestine. Dans un village du golfe de Guinée, deux jeunes gens, Yanka et Toriki, sont capturés, afin d'être vendus comme esclaves de l'autre côté de l'Atlantique, comme des millions d'Africains en près de quatre siècles. Venu de Nantes, un bateau négrier les transporte aux Antilles françaises. Les victimes et les acteurs de ce gigantesque trafic retracent ces vies brisées avant que ces actes atroces soient reconnus comme un crime contre l'humanité.

**Contre-Histoire de la France outre-mer****2012 - Documentaire de Xavier-Marie Bonnot et Dorothée Lachaud (écriture et réalisation) - 52 mn - 5 épisodes**

En cinq documentaires de cinquante-deux minutes, la collection Contre-Histoire de la France outre-mer raconte la colonisation des territoires ultramarins d'une manière inédite, à travers le regard de ceux qui l'ont subie. Descendants de colons ou d'esclaves, historiens, amiraux galonnés, écrivains en révolte et hommes politiques retracent un passé qui ne passe pas et qui continue d'enflammer les rapports économiques et sociaux d'outre-mer.

Réalisée à partir d'entretiens, d'images contemporaines et d'archives, cette série décrypte la mécanique de la colonisation à partir des grands leviers utilisés par l'empire français : L'esclavage (La Loi du plus fort) ; l'éducation (Nos ancêtres les Gaulois) ; la religion (Les Positions des missionnaires)

Pour la première fois et sans s'inscrire à rebours dans les mémoires collectives, Contre-Histoire de la France outre-mer offre un éclairage historique transversal qui s'appuie sur l'ensemble des territoires concernés par la colonisation.

Production : Bonne Compagnie

**L'Esclavage moderne de Fatou****2013 - Fiction de Pepiang Toufdy**

Fatou une adolescente, originaire du Tchad qui n'a jamais vécu loin de sa famille. Une jeune élève ambitieuse qui rêve de décrocher le bac. Ses parents la confient à un ami de la famille pour qu'elle termine ses études en France. Il y a des mots pour décrire le scandale que Fatou a vécu : l'esclavage moderne. Fatou n'a jamais été payée, Fatou n'a jamais eu de vacances, de droits, de liberté. Mais Fatou a fait des plans pour s'évader grâce à l'aide de Mohamed.

**Dessalines****2021 - Documentaire-fiction d'Arnold Antonin**

Le documentaire de 97 minutes retrace l'histoire complexe du fondateur d'Haïti, assassiné en 1806, deux ans après la proclamation de l'indépendance. Le héros est alors condamné à l'oubli aussi bien dans son pays qu'en France, où ses exploits sont occultés.

Le choix dramaturgique d'Arnold Antonin mélange la réflexion et des moments de fiction qui illustrent certains pans de la vie de Dessalines et des aspects du contexte de l'époque.



Plus d'une dizaine d'historiens de renom, dont Pierre Buteau, Alix René, Gaétan Mentor, Leslie Péan, Vertus St Louis, et d'autres intellectuels livrent leurs réflexions critiques sur le cheminement et l'action de Dessalines, dans ce documentaire, dédié à la mémoire de l'historien Michel Héctor et sa compagne Denise, décédés en 2019 et 2021.

Les modestes descendants du général de l'armée indigène, devenu le premier empereur d'Haïti, apparaissent et s'expriment également à l'écran, dans le décor de la petite ville de Marchand-Dessalines, faite brièvement capitale d'Haïti au lendemain de l'indépendance.

### **René Maran : premier Goncourt noir** 2021 - Documentaire de Fabrice Gardel

À l'occasion du 100<sup>e</sup> anniversaire du premier "Prix Goncourt noir", ce film a pour ambition de redécouvrir cette grande figure de la littérature que fut René Maran. L'écrivain, d'origine martinico-guyanaise, est aujourd'hui oublié. Pourtant, la publication de son roman "Batouala" a provoqué un scandale énorme en 1921.

### **Paroles de nègres** 2020 - Documentaire-fiction de Sylvaine Dampierre, Gilda Gonfrier

À Marie-Galante, depuis le temps de l'esclavage, la canne et le sucre façonnent le destin des hommes. Aujourd'hui les ouvriers de Grand Anse vouent leurs forces et leurs espoirs à la survie de leur usine sucrière à bout de souffle ...

### **Le Passage du milieu** 1999 - Fiction de Guy Deslauriers

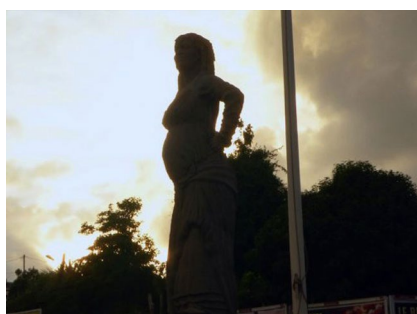
*Le Passage du milieu* est un film français martiniquais qui se réfère à la traversée de l'Atlantique par des esclaves africains. Réalisé par Guy Deslauriers, il est sorti en salles en 2001.

Déjà, à l'intérieur des terres, les esclaves avaient effectué une marche, ou « traversée », qui les menait de leurs lieux d'origine au dépôt, pour les regrouper avant l'embarquement à bord de négriers.

Une fois l'océan traversé, les esclaves devaient encore cheminer à l'intérieur des terres où ils étaient consignés aux tâches agricoles ou autres.

### **Mon nom est Solitude** 2015 - Documentaire d'Aurine Crémieu

1772 : une petite fille naît dans une plantation de Guadeloupe. C'est l'enfant d'une captive africaine, violée sur un bateau négrier en route vers les Antilles. La petite naît donc « mulâtresse » (c'est-à-dire métisse, dans le vocabulaire colonial de l'époque) et devient esclave ; une de plus dans cette Guadeloupe qui en compte déjà plusieurs dizaines de milliers. Plusieurs dizaines de milliers d'anonymes vendus et revendus comme des « biens meubles » depuis 150 ans. Privés d'identité, et donc de passé et d'avenir, ces esclaves restent les objets de leur propre histoire... Quoique ! 1794 : la Convention abolit l'esclavage, la mulâtresse a 22 ans et rejoint les nègres marrons, ces esclaves fugitifs qui ont quitté les propriétés de leurs maîtres pour reprendre leur liberté, dans les montagnes. Une liberté provisoire ! 1802 : Bonaparte rétablit l'esclavage et fait traquer les nègres marrons pour les remettre aux fers, dans les plantations. Quant aux meneurs, ils seront exécutés pour l'exemple. La mulâtresse a 30 ans, elle est enceinte et se fait prendre. On lui demande qui elle est, elle répond : « Mon nom est Solitude ! » Insurgée, elle est condamnée à la pendaïson.



### **Wanatsa** 2021 - Documentaire de Marie Dubois et Rémi Festa - En français et mahorais

La situation aujourd'hui à Mayotte à travers plusieurs enfants scolarisés dans le quartier populaire - bidonville en cours d'opération RHI.

**Citoyen bois d'ébène****2016 - Documentaire de Franck Salin**

Un documentaire autour de la recherche par les Antillais de leurs ancêtres esclaves, entre le Nouveau Monde et l'Afrique. Avec le témoignage d'Emmanuel Gordien, président du Comité Marche du 23 Mai 1998.

**La liberté générale****2009 - Documentaire de Didier Roten**

Un documentaire nourri d'éclairages d'historiens sur la première abolition de l'esclavage dans les colonies françaises.

**Le Premier jour****2004 - Fiction de Luc de Saint-Sernin**

L'attribution des noms en 1848.

**1802, l'épopée guadeloupéenne****2005 - Documentaire de Christian Lara**

Paris, 1802. Napoléon Bonaparte organise sa conquête du pouvoir. Mais d'abord, il entend rétablir l'autorité de la France et l'esclavage à Saint-Domingue et en Guadeloupe. C'est le début de « 1802, l'épopée guadeloupéenne ».

**Les esclaves oubliés de Tromelin****2010 - Documentaire de Thierry Ragobert, et Emmanuel Roblin - 52 mn**

Le 31 juillet 1761, l'Utile, un navire de la Compagnie des Indes Orientales, transportant des esclaves destinés à être vendus sur l'Île de France (actuelle Ile Maurice) s'échoue sur l'« Isle de Sable » (aujourd'hui île Tromelin, à l'est de Madagascar). Parmi les survivants, on compte une centaine de marins français et quatre-vingt-huit esclaves malgaches.

En deux mois, les Français construisent une embarcation de fortune et regagnent Madagascar, laissant les malheureux esclaves sur l'Île en promettant de venir bientôt les rechercher. Promesse qui ne fut jamais tenue.

Ce n'est que quinze ans plus tard, le 29 novembre 1776, que le chevalier de Tromelin accoste sur l'Île et recueille les survivants : sept femmes et un bébé de 8 mois.

Deux siècles et demi plus tard, au terme d'une longue enquête historique menée par Max Guérout, une mission archéologique débarque sur l'île Tromelin pour retrouver les traces des esclaves oubliés.

Une enquête archéologique haletante qui révèle une inédite et bouleversante histoire.

**Aimé Césaire : Au rendez-vous de la conquête****1994-2006 - Documentaire d'Euzhan Palcy, Annick Thébia-Melsan**

Ce portrait du poète et homme politique martiniquais Aimé Césaire évoque notamment son concept de négritude, les intellectuels de l'entre-deux-guerres des Antilles et d'Afrique, la relation des Antilles à l'Afrique, la mémoire de l'esclavage...

**Exterminez toutes ces brutes****2021 - Documentaire de Raoul Peck**

Cette série documentaire revient sur le colonialisme européen à travers les travaux de Sven Lindqvist, de Roxanne Dunbar-Ortiz et de Michel-Rolph Trouillot. La série mêle des images d'archives, de l'animation ainsi que des scènes de fiction.

**Furcy, le procès de la liberté****2021 - Documentaire de Pierre Lane**

Incroyable histoire que celle de Furcy, esclave sur l'île Bourbon. Il se battit durant 27 ans pour faire reconnaître son statut d'homme libre devant les tribunaux de France. Découvrez l'histoire de Furcy Madeleine, devenu pour les Réunionnais un symbole de lutte pour la liberté.



**Maryse Condé****2018 - Documentaire de Gilles Le Mao**

Née à Pointe-à-Pitre en Guadeloupe, Maryse Condé est l'auteure d'une œuvre considérable et maintes fois primée : *Ségou*, la grande saga africaine et best-seller international a été traduite dans une quinzaine de langues. Après avoir passé douze ans en Afrique entre le Sénégal, le Ghana et la Côte d'Ivoire, elle reçoit son doctorat de littérature comparée à la Sorbonne sous la direction du Professeur René Etiemble et part enseigner aux États-Unis dans les universités les plus prestigieuses comme UC Berkeley, Virginia, Harvard et Columbia où elle a créé le Centre d'études francophones et après sa retraite a été nommée Professeur émérite.

Elle a présidé le Comité pour la Mémoire de l'Esclavage de 2004 à 2008. Elle a reçu le Grand Prix Littéraire de la Femme pour *Moi Tituba, sorcière noire de Salem* et le Prix Marguerite Yourcenar pour *Le Cœur à rire et à pleurer*.

**Chez jolie coiffure****2018 - Documentaire de Rosine Mbakam**

Les conditions d'esclavage moderne et la migration

**Poupées noires****2018 - Documentaire de Nora Philippe**

Des années 1840 à 1940, des Afro-Américaines anonymes ont fabriqué des poupées de tissu pour leurs propres enfants ou pour les enfants blancs qu'elles gardaient. Des poupées noires, blessées, oubliées et magnifiques, rassemblées au fil des années dans la collection de Debbie Neff et qui prêtent ici leurs traits d'une expressivité bouleversante aux femmes qu'un siècle d'esclavage, de ségrégation et de racisme a tenté de faire taire. Car loin d'être les témoins muets de leurs souffrances, de leurs rêves, et de leur courage, ces objets habités de tant et tant d'histoires deviennent le temps du film, les intercesseurs d'un discours d'affirmation de soi et de libération. De Sojourner Truth à Maya Angelou, *Like Dolls I'll Rise* est traversé par les voix de celles, écrivaines, poétesses, activistes, qui ont sorti de l'ombre l'histoire de l'Amérique noire tout comme celle des femmes, longtemps ignorées. Les visages, de chair et de toile que Nora Philippe nous donne à voir, ne sont alors plus seulement des fantômes surgis du passé mais des figures de résistance, qui prennent aussi leur sens dans les combats afro-féministes d'aujourd'hui.

**An Excavation of Us****2017 - Création de Shirley Bruno**

Évocation de la révolution haïtienne et de la mémoire (à diffuser absolument avec un commentaire historique).

**Mon ancêtre l'esclave****2017 - Documentaire de Frédéric Senneville**

La généalogie et la recherche de l'histoire des noms qui ont été donnés aux nouveaux libres lors de l'abolition en 1848.

**Black Code / Code noir****2016 - Création documentaire de Louis Henderson**

Passé et présent : à partir des meurtres par policiers aux USA, exploration de l'histoire du contrôle racialisé.

**The Sea is History****2017 - Création documentaire de Louis Henderson**

À partir du poème de Derek Walcott, tourné à St-Domingue et Haïti.

**Mémoire promise****2014 - Documentaire de Jean-Christophe Monferran, Gaetano Ciarcia**

Mémoire de la traite et culte des vodun au Bénin.

## Musiques



### **Mulâtresse Solitude**, de Cathy Renoir

2018 - Guadeloupe - En français

Hommage à la Mulâtresse Solitude, Louis Delgrès, Ignace et à tous ceux du Matouba pour leur lutte contre l'esclavage.

Auteurs : Cathy Renoir et Vincent Bucher

Compositeurs : Cathy Renoir, Vincent Bucher et Patrice Mbida

Arrangements : Célia Reggiani

Interprété par Cathy Renoir (chant), Patrice Mbida (guitare), Célia Reggiani (claviers), Thierry Jasmin-Banaré (basse) et Freduah Agyemang (batterie) au festival Only French.

[Accéder à la vidéo](#)

### « La Marseillaise » (alternative version)

Texte de Camille Naudin - Interprète Omo Bello

1867 - Classique - Nigeria - En français

[Accéder à la vidéo](#)

### **La liberté des nègres**, de Pierre-Antoine-Augustin de Piis

Believe SAS - 1794 - Hexagone - En français

Interprété par Marc Ogeret

[Accéder à la vidéo](#)

[Partition](#)

### **Réveil d'Afrique**, de Pierre Akendengué

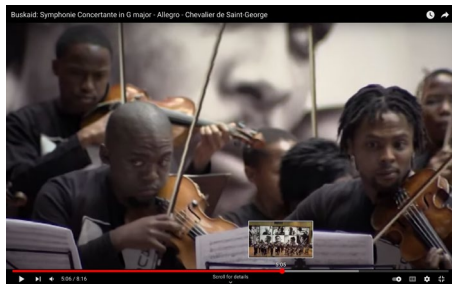
Time Capsule - 1984 - Hexagone - En français

[Accéder à la vidéo](#)

### **Emphase**, de Guem

Le Chant du Monde (percussions) - 2001 - Hexagone

[Accéder à la vidéo](#)



### **Symphonie Concertante en sol majeur**,

de Joseph Bologne Chevalier de Saint-Georges

Ensemble (classique) - 1779 - Hexagone

Interprété par Buskaid Soweto String Ensemble

[Accéder à la vidéo](#)

### **Les routes de l'esclavage**

Son de la Tirana : Mariquita, María, La Negrina / Gugurumbé,

Sinanon Saran (chant de griot) de Jordi Savall

2017 - International

Accéder aux vidéos :

[Mariquita, María](#)

[La Negrina / Guguruembé](#)

[Sinanon Saran](#)



Statue de  
Toussaint Louverture  
par Ousmane Sow,  
à La Rochelle.

## ■ Une sélection de biographies pour inspirer

La Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage propose des biographies de personnages historiques liés à l'esclavage et aux combats pour l'abolition et l'égalité, issus de tous les territoires et couvrant près de trois siècles de l'Histoire de France.

> Pour accéder aux biographies : [memoire-esclavage.org/biographies](https://memoire-esclavage.org/biographies)

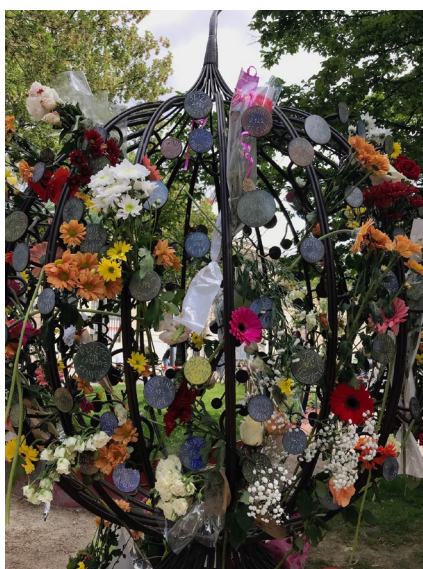
|               |             |            |            |                |
|---------------|-------------|------------|------------|----------------|
| Edmond        | Albius      | 09/08/1829 | 09/08/1880 | La Réunion     |
| Gerty         | Archimède   | 26/04/1909 | 15/08/1980 | Guadeloupe     |
| Sanité        | Belair      | 1781       | 05/10/1805 | Saint-Domingue |
| Aimé          | Césaire     | 26/06/1913 | 17/04/2008 | Martinique     |
| Maryse        | Condé       | 11/02/1937 |            | Guadeloupe     |
| Léon-Gontran  | Damas       | 28/03/1912 | 22/01/1978 | Guyane         |
| Louis         | Delgrès     | 02/08/1766 | 28/05/1802 | Guadeloupe     |
| Félix         | Éboué       | 26/12/1884 | 17/05/1944 | Guyane         |
| Joseph        | Furcy       | 07/10/1786 | 12/03/1856 | La Réunion     |
| Édouard       | Glissant    | 21/09/1928 | 03/02/2011 | Martinique     |
| Olympe        | De Gouges   | 07/05/1748 | 03/11/1793 | Hexagone       |
| Henri         | Grégoire    | 04/12/1750 | 28/05/1831 | Hexagone       |
|               | Heva        | 1715 ?     | 1740 ?     | La Réunion     |
| Toussaint     | Louverture  | 20/05/1743 | 07/04/1803 | Saint-Domingue |
| Gaston        | Monnerville | 02/01/1897 | 07/11/1991 | Guyane         |
| Camille       | Mortenol    | 29/11/1859 | 22/12/1930 | Guadeloupe     |
| Jeanne        | Odo         | 1680 ?     | 1795 ?     | Saint-Domingue |
| Euzhan        | Palcy       | 13/01/1958 |            | Martinique     |
| Lumina Sophie | Roptus      | 05/11/1848 | 15/09/1879 | Martinique     |
| Victor        | Schoelcher  | 22/07/1804 | 25/12/1893 | Hexagone       |
| Léopold Sédar | Senghor     | 09/10/1906 | 20/12/2001 | Sénégal        |
|               | Solitude    | 1772       | 29/11/1802 | Guadeloupe     |
| Christiane    | Taubira     | 02/02/1952 |            | Guyane         |
| Modeste       | Testa       | Vers 1765  | 1810       | Saint-Domingue |

## Des institutions ressources

### ■ Les musées

De nombreux musées français disposent de documents ou proposent des parcours culturels directement liés à l'histoire de l'esclavage. Certains d'entre eux sont des musées dont le projet scientifique et culturel est en lien direct avec l'esclavage, d'autres présentent des œuvres liées à cette histoire, ou proposent des parcours spécifiques liés à l'esclavage, la traite et leurs abolitions. Ci-contre une liste non exhaustive d'institutions culturelles et patrimoniales pouvant être mobilisées :

- Le Musée Schoelcher en Guadeloupe
- Le Mémorial ACTe en Guadeloupe
- Le Musée du Nouveau-Monde à La Rochelle
- Le Musée Villèle à La Réunion
- Le Château des Ducs de Bretagne à Nantes
- Le Muséum Agricole et Industriel Stella Matutina à La Réunion
- Le Musée de la compagnie des Indes à Lorient.
- Le Musée d'Aquitaine à Bordeaux
- Le Musée Carnavalet à Paris
- Le Musée du Quai Branly à Paris
- Le Musée de Lamartine à Mâcon
- Le Musée Schoelcher à Fessenheim
- Le Musée de l'Abbé Grégoire à Emberménil
- Le Musée des cultures guyanaises à Cayenne



Monument aux victimes  
de l'esclavage colonial,  
par Nicolas Cesbron,  
à Saint-Denis  
(Hauts-de-Seine).

## ■ Les Archives

Plusieurs services d'archives proposent des activités pédagogiques et des outils de médiation sur l'histoire de l'esclavage, certains sous forme numérique. Leurs services culturels et éducatifs peuvent conseiller les organisateurs d'activités culturelles autour du patrimoine documentaire.

- Les Archives nationales
- Les Archives nationales d'outre-mer
- Les Archives départementales du Calvados
- Les Archives départementales de Charente-Maritime
- Les Archives départementales de l'Eure
- Les Archives départementales de la Gironde
- Les Archives de Bordeaux-métropole
- Les Archives départementales de Guadeloupe
- Les Archives départementales de La Réunion
- Les Archives départementales de Loire-Atlantique
- Les Archives départementales du Loiret
- Les Archives départementales du Lot
- Les Archives départementales du Bas-Rhin

## ■ Le réseau Patrimoines déchaînés

Le réseau « Patrimoines déchaînés », rassemblant des professionnels de la médiation du patrimoine, est un espace d'échange de bonnes pratiques, de coopération, de production et de circulation d'expositions et de programmes culturels.

Le réseau permet aussi d'identifier et valoriser le patrimoine culturel, sous toutes ses formes, conservé dans les archives, musées, bibliothèques, centres d'art sur tout le territoire national.

Un exemple de collaboration du réseau est la collection d'œuvres et de documents pour le Temps des mémoires 2022 : [la collection patrimoine déchaîné](#).

> Pour plus d'informations :  
[culture@fondationesclavage.org](mailto:culture@fondationesclavage.org)

## ■ Les lieux de mémoire en hexagone et outre-mer

Si les lieux marqués par l'histoire de l'esclavage sont innombrables, y compris dans des villes de l'hexagone éloignées des ports de traite, peu d'entre eux sont rendus visibles par des inscriptions ou des monuments commémoratifs. La liste fournie ici est volontairement indicative. Le site internet de la Fondation propose une base de données évolutive des lieux de mémoire.

### PARIS

- **Panthéon** : honore de nombreux personnages en lien avec l'esclavage et ses héritages (Condorcet, l'Abbé Grégoire, T. Louverture, L. Delgrès, A. Dumas, V. Schoelcher, F. Eboué, J. Baker, A. Césaire...)
- **Le Cri, l'Écrit** : sculpture de Fabrice Hyber située au jardin du Luxembourg, inaugurée le 10 mai 2007.
- **Monument à la mémoire du général Dumas** : la sculpture représentant des fers se trouve place du général Catroux et remplace la statue du général Dumas de 1913, détruite sous l'occupation allemande.

### ILE-DE-FRANCE

- **Bagneux** : statue de Solitude
- **Saint-Denis, Sarcelle, Grigny et Creil** : des monuments aux noms, en hommage aux esclaves.
- **Massy** : place Victor Schoelcher, statue de Toussaint-Louverture.
- **Le Blanc-Mesnil** : monument Louis Delgrès.

### BREST

- **Mémoires** : dans le parc du Moulin Blanc, une sculpture imposante en hommage aux victimes de l'esclavage d'hier et d'aujourd'hui, imaginée par Max Relouzat et réalisée par le sculpteur Marc Morvan.

### NANTES

- **Mémorial de l'abolition de l'esclavage** : site du mémorial de Nantes comportant de multiples informations utiles, notamment sur d'autres lieux de mémoire et une filmographie.
- **Espace culturel Louis Delgrès** : siège de l'association Mémoire de l'Outre-Mer, cet espace possède un centre de ressources documentaires sur la thématique de l'esclavage et de l'abolition.

### BORDEAUX

- **Statue de Modeste Testa** : inaugurée en 2019, cette statue rend hommage à une Bordelaise, ayant vécu en esclavage avant d'être affranchie.
- **Mémorial Toussaint Louverture** : Bordeaux, deuxième port négrier français, rend hommage à Toussaint Louverture avec cette sculpture placée face à l'entrée du Jardin Botanique, sur le quai de Queyries.
- **Plaque commémorative** : inaugurée quai des Chartrons en 2006 en l'honneur de la mémoire des esclaves déportés aux Amériques par des navires négriers partis de Bordeaux.

### LE HAVRE

- **Maison de l'Armateur** : ancienne propriété de plusieurs négociants, elle est aujourd'hui un musée.

## À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS

## FESSENHEIM

- **La Route des Abolitions** : l'espace muséographique dédié à Victor Schoelcher, natif de Fessenheim.

## CHAMPAGNEY

- **Maison de la négritude et des droits de l'homme** : musée municipal qui rend hommage aux citoyens qui en 1789 dans leurs doléances réclamèrent l'abolition de l'esclavage.

## PONTARLIER

- **Château de Joux** : lieu de détention et de mort de Toussaint-Louverture, héros de l'indépendance haïtienne et symbole de l'émancipation des peuples.

## TOULON-SUR-ARROUX

- **Maison culturelle et mémorielle** : lieu où est abrité le cahier de doléances de 1789 réclamant l'abolition de l'esclavage.

## DIGOIN - GÉNÉLARD

- **Maison natale du général Etienne Maynaud** : gouverneur de Saint-Domingue et proche de Toussaint Louverture.

## PARAY-LE-MONIAL

- **Commune natale de Pierre Moreau** qui a dénoncé fermement l'esclavage au 17<sup>e</sup> siècle.

## CHAROLLES

- **Salle du Baillage** : où a été signé le cahier de doléances de 1789 réclamant l'abolition de l'esclavage.

## MILLY-LAMARTINE, MÂCON, ET SAINT-POINT

- Ces trois communes regroupent **un musée, le tombeau ainsi que la demeure d'Alphonse de Lamartine**, fervent défenseur de l'abolition de l'esclavage.

## AMEUGNY CAUMARTIN

- **Château** : lié à l'histoire du **Général Etienne Maynaud** et d'**Alphonse de Lamartine**.

## RÉGINA, GUYANE

- **Écomusée municipale d'Approuague Kaw** : le musée est engagé dans un programme de recherches historique et archéologique sur un site où la société esclavagiste a laissé des traces.

## MANA, GUYANE

- **Maison de la sœur Anne-Marie Javouhey** : établissement autonome, symbole d'un mouvement abolitionniste, où les esclaves reçoivent une instruction générale et accèdent à la petite propriété.

## CAYENNE, GUYANE

- **Maison-musée Félix Éboué** : ce lieu rend hommage à Félix Éboué, administrateur colonial, célébré comme le « premier résistant de la France d'Outre-mer ».
- **Le « Mémorial des libres et citoyens en 1848 » au Jardin Botanique de Cayenne** : ce lieu honore la mémoire des 13 043 esclaves devenus libres en 1848. 42 totems regroupent par quartier et par ordre alphabétique l'ensemble des affranchis.

## CAP 110, ROUTE DE L'ANSE CAFFARD, MARTINIQUE

- **Mémorial du Cap 110** : situé route de l'anse Caffard en Martinique, et réalisé en 1998 par Laurent Valère à l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire de l'abolition de l'esclavage.

## RIVIÈRE-PILOTE, MARTINIQUE

- **Écomusée** : sis dans une ancienne distillerie qui retrace l'histoire de la Martinique des Amérindiens jusqu'aux années 1950.

## TROIS-ÎLETS, MARTINIQUE

- **Maison de la Canne** : créée en 1987 par l'Association martiniquaise de la maison de la canne, dans une ancienne distillerie.
- **Musée de la Pagerie** : un parcours muséographique évoque la vie des esclaves de cette ancienne habitation-sucrerie où a vécu la future impératrice Joséphine.

## LA TRINITÉ, MARTINIQUE

- **Château Dubuc** : vestige d'une habitation fortifiée du 18<sup>e</sup> siècle, ancienne sucrerie mais aussi lieu de contrebande et de trafic d'esclaves.

## FORT-DE-FRANCE, MARTINIQUE

- **Hommage aux luttes du peuple martiniquais** : à Trenelle, œuvre de Khôkhô René-Corail, inaugurée en 1971.

## BASSE-TERRE, GUADELOUPE

- **Fort Delgrès** : haut lieu de la lutte franco-anglaise dans les Antilles, puis celle des Guadeloupéens contre l'esclavage.

## MARIE-GALANTE, GUADELOUPE

- **Habitation Murat** : la sucrerie, aujourd'hui écomusée, a été au 18<sup>e</sup> siècle l'une des plus grosses unités de production, grâce aux nombreux esclaves y travaillant.

## SAINT-CLAUDE, GUADELOUPE

- **Stèle en hommage à Delgrès à Matouba** : cette stèle commémore le sacrifice de Louis Delgrès et de ses compagnons en mai 1802. Elle a été érigée en 1948, lors du centenaire de l'Abolition de l'esclavage.

## LES ABYMES, GUADELOUPE

- **Solitude, Delgrès** : sculptures sur le boulevard des héros à Baimbridge, inaugurées en 1999.
- **Morne de la Mémoire** : y sont gravés les 1480 noms des esclaves libérés en 1848

## LE GOSIER, GUADELOUPE

- **Fort Fleur d'Épée** : lieu qui voit s'affronter à la fin du 18<sup>e</sup> siècle les Anglais et les Français, ces derniers étant aidés de 3 000 esclaves affranchis et devenus soldats.

## SAINT-LOUIS, LA RÉUNION

- **Cimetière du Père Lafosse** : ce cimetière, dit « des âmes perdues », date de l'épidémie de variole qui s'est propagée à Saint-Louis en 1729.

## LES AVIRONS, LA RÉUNION

- **Le mémorial des esclaves réunionnais** : inauguré le 20 décembre 2000, il est composé d'une sculpture et d'une liste d'esclaves réunionnais.

## SAINT-PAUL, LA RÉUNION

- **Stèle en hommage aux révoltés de Saint Leu** : Du 5 au 8 novembre 1811, des esclaves se soulèvent à Saint-Leu, mais les colons répriment durement cette révolte.

« Malheur à la politique qui veut fonder la prospérité d'un pays sur le désastre des autres, et malheur à l'homme dont la fortune est cimentée par les larmes de ses semblables ! »

Abbé Grégoire

« Un commerce d'hommes ! Grand Dieu ! Et la nature ne frémit pas ? S'ils sont des animaux, ne le sommes-nous pas comme eux ? »

Olympe de Gouges,  
*Réflexions sur les hommes nègres*,  
1788 (France)

« Tous les esclaves, d'une voix unanime, ne font qu'un cri (...), pour réclamer une liberté qu'ils ont justement gagnée par un siècle de souffrances et de servitude ignominieuse. »

Lettre adressée à Vioménil,  
gouverneur de la Martinique,  
par le nègre libre Alexis Casimir,  
1789 (Martinique, Antilles)

« Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes. »

Déclaration Universelle  
des Droits de l'Homme, Article 4,  
Nations Unies, 10 décembre 1948

« Une civilisation qui ruse avec ses principes est une civilisation moribonde. »

Aimé Césaire,  
*Discours sur le colonialisme*, 1950

« Et je sens dans la moelle de mes os déposées les voix et les larmes, hâ ! déposé le sang  
De quatre cents années, quatre cents millions d'yeux deux cents millions de cœurs deux cents millions de bouches, deux cents millions de morts inutiles. »

Léopold Sedar Senghor, *Élégie pour Martin Luther King*, 1977 (Sénégal)

## ■ Le conseil scientifique de la Fondation

Composé de 40 experts sous la présidence de Romuald Fonkoua, le conseil scientifique apporte son expertise à l'équipe de la Fondation pour la production et la diffusion des savoirs sur l'esclavage et ses héritages. En son sein, un jury décerne chaque année le prix de thèse. Constitué en groupes de travail thématiques, il contribue à la définition et à la mise en œuvre des programmes recherche, éducation et culture. Par ailleurs, les membres du conseil scientifique peuvent être sollicités afin d'intervenir lors de vos événements.

### Les membres du conseil scientifique :

Claire Andrieu : histoire 2<sup>e</sup> guerre mondiale

Magali Bessone : philosophie

Audrey Célestine : sciences politiques

Maryse Condé : littérature

Catherine Coquery-Vidrovitch : histoire de l'Afrique

Myriam Cottias : histoire / mémoires de l'esclavage

Antonio de Almeida-Mendes : histoire de l'esclavage lusophone

Charlotte de Castelnaud-Estoile : histoire / Amérique du Sud

André Delpuech : archéologie

Isabelle Dion : histoire / ANOM

Prosper Eve : histoire / la Réunion

Charles Forsdick : littérature

Cécile Fromont : histoire de l'art

Malick Ghachem : histoire, droit

Véronique Grandpierre : IA-IPR d'histoire et géographie, académie de Paris

Jean Hébrard : histoire / esclavage atlantique

Isabelle Hidair-Krivsky : anthropologie / Guyane

Paulin Ismard : histoire / esclavage antique

Françoise Janier-Dubry : IGESR, référente esclavage ministère de l'Éducation nationale

Anne Lafont : histoire de l'art

Alain Mabanckou : littérature

Bruno Maillard : histoire / La Réunion

Achille Mbembe : histoire, sciences politiques

Bernard Michon : histoire / Nantes

Jean Moomou : histoire / Guyane

Thomas Mouzard : anthropologue / ministère de la Culture

Pap Ndiaye : histoire / Africains-Américains

Olivette Otele : histoire, Université de Bristol

Yolaine Parisot : littérature

Frédéric Régent : histoire / esclavage colonial

Laurella Yssap-Rinçon : histoire de l'art

Dominique Rogers : histoire / esclavage colonial

Jean-Pierre Sainton : histoire / esclavage colonial

Eric Saugera Histoire : Bordeaux

Eric Saunier : maître de conférences en histoire moderne à l'université du Havre

Ibrahima Thioub : histoire, UCAD Dakar

Salah Trabelsi : histoire / esclavage Afrique du Nord

Françoise Vergès : sciences politiques

> La Fondation peut suggérer des noms d'intervenants pour vos événements.

<https://memoire-esclavage.org/le-conseil-scientifique>

## Hommage

Solitude,  
héroïne de la liberté en Guadeloupe

## Quelques citations

extraites du roman  
*La mulâtresse Solitude*  
d'André Schwarz-Bart  
(Le Seuil, 1972)

« À la naissance de Bayangumay [le nom de la mère de Solitude, dans le roman], la grande ville des bords du fleuve, lieu d'ombre et de luxe, de tranquillité, portait encore le nom de Sigi qui signifie : Assieds-toi. Mais depuis qu'on y embarquait les esclaves, elle n'était plus connue que sous le nom de Sigi-Thyor : Assieds-toi et pleure. »

« Elle se redressa, s'appuya sur sa houe et eut ce rire, le rire des personnes qui ne sont plus là, car elles naviguent dans les eaux de la Perdition. Puis d'une voix monocorde, mais toujours traversée par ce même rire, elle prononça les paroles qui devaient s'attacher à elle, tout au long de sa brève éternité :  
- Avec la permission, maître : mon nom est Solitude. »

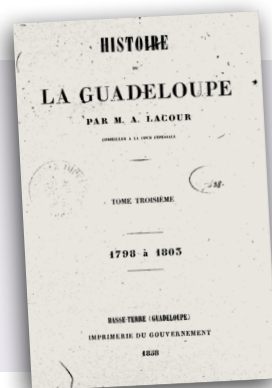
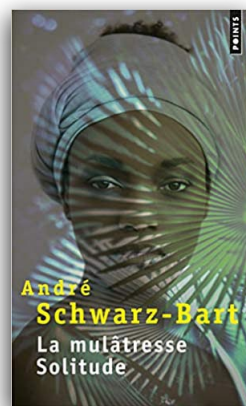
En 2022, à l'occasion du cinquantenaire de la parution du roman d'André Schwarz-Bart *La mulâtresse Solitude* et du 220<sup>e</sup> anniversaire de sa mort le 29 novembre 1802, la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage a placé le Temps des mémoires sous l'égide de Solitude, cette femme guadeloupéenne, née dans la servitude, qui a résisté jusqu'à la mort au rétablissement de l'esclavage en Guadeloupe. Par là, elle entend mettre l'accent sur la place des femmes dans la lutte contre l'esclavage, dans toutes les anciennes colonies, comme dans l'ancienne métropole.

Son existence est attestée par l'historien Auguste Lacour. Dans son *Histoire de la Guadeloupe*, parue en 1858, ce magistrat local évoque sa présence active aux côtés des rebelles noirs et métis opposés au rétablissement de l'esclavage décidé en 1802 par le Premier Consul Napoléon Bonaparte, et il raconte sa fin tragique : arrêtée alors qu'elle est enceinte, elle est jugée avec d'autres rebelles, dont Marthe-Rose, dite 'Toto', la compagne de Delgrès, mais elle ne sera exécutée que plusieurs mois après ses camarades, le pouvoir colonial ayant attendu son accouchement pour la mettre à mort.

Prix Goncourt en 1959, André Schwarz-Bart découvre cette histoire au début des années 1960, alors qu'il a le projet d'écrire avec sa femme Simone, qui est guadeloupéenne, un grand cycle romanesque sur l'esclavage aux Antilles. Solitude va en devenir la figure centrale, quand il en fait l'héroïne de son roman « La Mulâtresse Solitude » (1972).

L'écrivain y fait naître Solitude en 1772, fille de Bayangumay, une captive africaine violée par le capitaine blanc d'un navire négrier, ce qui fait d'elle une « mulâtresse » (c'est-à-dire une métisse, dans le vocabulaire de l'époque). Après l'abolition de l'esclavage par la Révolution, elle rejoint une communauté de « Nègres marrons » qui vivent libres, en marge de la société coloniale, et c'est avec eux qu'elle combat le rétablissement de l'esclavage, jusqu'à la mort.

En faisant sortir Solitude de l'oubli, en lui redonnant une voix, André Schwarz-Bart et Simone qui a nourri et continué son œuvre en ont fait le symbole de toutes les « Fanm doubout » (« femmes debout », en créole) des Antilles, une figure emblématique aujourd'hui célébrée dans toute la Guadeloupe, mais aussi dans l'Hexagone, où elle est désormais honorée comme une héroïne du combat pour la liberté, l'égalité et la fraternité. En 2022, la Poste a émis un timbre à son effigie, et la Ville de Paris a inauguré une statue en son honneur dans le jardin du 17<sup>e</sup> arrondissement qui porte son nom depuis 2019.



On a vu que les femmes et les enfants arrêtés sur les habitations avaient été envoyés à Palerme. Ces prisonniers d'un genre tout nouveau étaient au nombre de quatre-vingts. Leur existence, depuis leur arrestation, avait été affreuse. Il ne se passait pas d'instant qu'ils n'entendissent débattre la question de leur vie ou de leur mort. Le mulâtre Jean-Christophe insistait pour qu'on les fusillât, disant faussement que ce seraient de justes représailles; que là où les blancs dominaient, c'était le sort qu'ils faisaient subir aux femmes de couleur. Les négresses et les mulâtresses surtout se montraient acharnées contre les femmes blanches. La mulâtresse Solitude, venue de la Pointe-à-Pitre à la Basse-Terre, était alors dans le camp de Palerme. Elle laissait éclater, dans toutes les occasions, sa haine et sa fureur. Elle avait des lapins. L'un d'eux s'étant échappé, elle s'arma d'une broche, court, le perce, le lève, et le présentant aux prisonnières : « Tiens, dit-elle, en mêlant à ses paroles les épithètes les plus injurieuses, voilà comme je vais vous traiter quand il en sera temps ! » Et cette malheureuse allait devenir mère ! Solitude n'abandonna pas les rebelles et resta près d'eux, comme leur mauvais génie, pour les exciter aux plus grands forfaits. Arrêtée enfin au milieu d'une bande d'insurgés, elle fut condamnée à mort; mais on dut surseoir à l'exécution de la sentence. Elle fut suppliciée le 29 novembre, après sa délivrance.

L'ouvrage d'Auguste Lacour est disponible en intégralité sur : [gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k56469h/f323](https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k56469h/f323).

## Discours-clés



**Aimé Césaire : « Se rappeler que le combat, le séculaire combat pour la liberté, l'égalité et la fraternité, n'est jamais entièrement gagné, et que c'est tous les jours qu'il vaut la peine d'être livré. » (17 décembre 1982)**

*Le 17 décembre 1982, l'Assemblée nationale débat du projet de loi relatif à la commémoration de l'abolition de l'esclavage, qui prévoit l'institutionnalisation d'un jour férié dans chaque département d'outre-mer, afin de marquer l'anniversaire de l'abolition. Aimé Césaire, député de Martinique, rappelle l'œuvre de Victor Schoelcher en 1848.*

« [...] L'objet en est simple et est précisé dans l'exposé des motifs : il s'agit de célébrer l'événement qui s'est passé il y a cent trente-quatre ans lorsque la II<sup>e</sup> République décrétait, les 4 mars et 27 avril 1848, que nulle terre française ne pourrait plus porter d'esclaves.

À cet événement est lié le nom de celui qui l'a inspiré, proposé et presque imposé, Victor Schoelcher.

Victor Schoelcher, qui est-ce ? Que de fois n'avons-nous pas entendu cette question lorsque, au lendemain de son élection à la présidence de la République, François Mitterrand eut l'admirable pensée d'aller déposer une rose, la troisième, sur la tombe de l'abolitionniste.

Victor Schoelcher, qui est-ce ? Eh bien, Victor Schoelcher c'est, pour résumer en trois mots, un humaniste, un militant des droits de l'homme, un socialiste.

Quand je dis « un socialiste » entendons-nous bien. Le socialisme de Victor Schoelcher n'est pas une doctrine d'économie politique ; c'est avant tout une éthique. Les phrases clefs de son œuvre me paraissent être celles-ci : « Si l'on dit une fois que ce qui est moralement mauvais peut être politiquement bon, l'ordre social n'a plus de boussole. La violence commise envers le membre le plus infime de l'espèce humaine affecte l'humanité entière. La liberté d'un homme est une parcelle de la liberté universelle. Vous ne pouvez toucher à l'une sans compromettre l'autre tout à la fois. Un principe en socialisme, c'est le cerveau en physiologie, c'est l'axe en mécanisme. Sans principes respectés, il n'y a plus de société. »



**Christiane Taubira : « La traite et l'esclavage sont un crime contre l'humanité. » (18 février 1999)**

*A l'occasion du débat de la proposition de loi tenant à reconnaître l'esclavage et la traite comme crimes contre l'humanité qu'elle a déposée l'année précédente, pour le 150<sup>e</sup> anniversaire de l'abolition de l'esclavage, la députée de la Guyane Christiane Taubira prononce un discours dans lequel elle évoque devant l'Assemblée Nationale l'horreur de la traite et de l'esclavage, et les résistances auxquelles ils ont donné lieu.*

Et je ne résiste pas à la tentation de le citer encore : « La liberté individuelle est antérieure à toutes les lois humaines : elle fait corps avec nous, et aucune puissance imaginable ne peut consacrer la violation de ce principe naturel. L'homme a le droit de reprendre par la force ce qui lui a été enlevé par la force, l'adresse ou la trahison ; et pour l'esclave, comme pour le peuple opprimé, l'insurrection est le plus saint des devoirs. »

C'est de phrases de ce genre qu'il faut partir, je crois, pour comprendre l'œuvre de Victor Schoelcher. Je veux dire qu'il faut admettre une fois pour toutes qu'à l'origine de son engagement militant il y a d'abord une postulation éthique et une exigence morale.

Aussi bien est-ce le même mouvement qui porte Victor Schoelcher vers les ouvriers de son pays, les ouvriers de son temps, victimes désignées d'un capitalisme sauvage, et vers les Noirs d'Afrique, raflés par la traite, ou les Noirs des Antilles et d'Amérique, dont le travail et la sueur alimentèrent jadis ce que les marxistes appellent « l'accumulation primitive ».

Tout cela, aux yeux de Schoelcher, c'était le même combat : le combat pour la raison, le combat pour la justice, le combat pour les droits de l'homme.

[...] En conclusion, monsieur le secrétaire d'État, l'initiative du gouvernement de permettre pour tous la commémoration, dans des conditions de dignité, de la date anniversaire de l'abolition de l'esclavage en 1848 est une excellente initiative. Elle permettra de rappeler la figure d'un homme qui fut l'un des premiers combattants de la cause des droits de l'homme. Elle permettra aux Antillais et aux Réunionnais de prendre une plus claire conscience de leur passé et d'être ainsi mieux à même de préparer leur avenir. Elle permettra à tous de se rappeler que le combat, le séculaire combat pour la liberté, l'égalité et la fraternité, n'est jamais entièrement gagné, et que c'est tous les jours qu'il vaut la peine d'être livré. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.) ■

« [...] Nous sommes ici pour dire ce que sont la traite et l'esclavage, pour rappeler que le siècle des Lumières a été marqué par une révolte contre la domination de l'Église, par la revendication des droits de l'homme, par une forte demande de démocratie, mais pour rappeler aussi que, pendant cette période, l'économie de plantation a été si florissante que le commerce triangulaire a connu son rythme maximal entre 1783 et 1791.

[...] Nous sommes là pour dire que la traite et l'esclavage furent et sont un crime contre l'humanité ; que les textes juridiques ou ecclésiastiques qui les ont autorisés, organisés percutent la morale universelle ; qu'il est juste d'énoncer que c'est dans nos idéaux de justice, de fraternité, de solidarité, que nous puisons les raisons de dire que le crime doit être qualifié. Et inscrit dans la loi parce que la loi seule dira la parole solennelle au nom du peuple français.

Cette inscription dans la loi, cette parole forte, sans ambiguïté, cette parole officielle et durable constitue une réparation symbolique, la première et sans doute la plus puissante de toutes. Mais elle induit une réparation politique en prenant en considération les fondements inégalitaires des sociétés d'outre-mer liées à l'esclavage, notamment aux indemnisations en faveur des colons qui ont suivi l'abolition. Elle suppose également une réparation morale qui propulse en pleine lumière la chaîne de refus qui a été tissée par ceux qui ont résisté en Afrique, par les marrons qui ont conduit les formes de résistance dans toutes les colonies, par les villageois et les ouvriers français, par le combat politique et l'action des philosophes et des abolitionnistes. Elle suppose que cette réparation conjugue les efforts accomplis pour déraciner le racisme, pour dégager les racines des affronte-

ments ethniques, pour affronter les injustices fabriquées. Elle suppose une réparation culturelle, notamment par la réhabilitation des lieux de mémoire.

Bien sûr, cela constitue une irruption un peu vive, un peu brutale, mais il y a si longtemps que nous frappons à la porte. Léon Gontrand Damas déjà hurlait son ressentiment : « Je me sens capable de hurler pour toujours contre ceux qui m'entourent et qui m'empêchent à jamais d'être un homme. »

Le dialogue semble amorcé. Avec mille précautions, comme font ceux qui savent que souvent les mots charrient beaucoup plus que ce qu'on leur confie. Avec des préliminaires attentifs car nous savons que nous avons tant de choses à nous dire. Mais nous allons cheminer ensemble dans notre diversité, parce que nous sommes instruits de la certitude merveilleuse que si nous sommes si différents, c'est parce que les couleurs sont dans la vie et que la vie est dans les couleurs, et que les cultures et les desseins, lorsqu'ils s'entrelacent, ont plus de vie et plus de flamboyance. Nous allons donc continuer à mêler nos dieux et nos saints, nous allons partager le cachiri et le swéli et nous allons implorer ensemble l'Archange, Echu, Gadu, Quetzalcóatl, Shiva et Mariémin. (Applaudissements sur tous les bancs.) ■



**Jacques Chirac : « Nous devons regarder ce passé sans concession, mais aussi sans rougir. Car la République est née avec le combat contre l'esclavage. 1794, 1848 : la République, c'est l'abolition. » (10 mai 2006)**

*Le 10 mai 2006, au Jardin du Luxembourg, le président de la République Jacques Chirac préside la première cérémonie de la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, mise en place à la suite du vote de la loi du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, dite « loi Taubira »*

« [...] Ici même, au Sénat, le 10 mai 2001, à l'unanimité, la représentation nationale a solennellement qualifié la traite et l'esclavage de crime contre l'humanité. La France a ouvert la voie aux autres nations : mémoire et justice devaient être rendues à ces millions et ces millions de victimes anonymes de l'esclavage.

Aujourd'hui, 10 mai 2006, la France célèbre la première journée consacrée en métropole à la mémoire de la Traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions.

[...] Cette première journée à la mémoire de l'esclavage et de ses abolitions constitue une étape très importante pour notre pays. D'autant plus importante que, depuis toujours, l'Outre-Mer a partie liée avec la République et participe à la nature même de notre identité française. J'ai voulu que tous les pouvoirs publics se mobilisent à l'occasion de cette commémo-

ration, pour signifier la participation de la nation tout entière à cette prise de conscience empreinte de gravité et de fraternité.

Aujourd'hui auront lieu de très nombreuses manifestations publiques. Un hommage sera rendu aux grands hommes, inhumés au Panthéon, qui ont combattu l'esclavage : Toussaint Louverture, le commandant Delgrès, Victor Schoelcher. Dans les établissements scolaires, les enseignants organiseront un moment de réflexion et de recueillement dans leur classe. Les chaînes publiques de radio et de télévision proposeront une programmation spéciale. Chaque préfet organisera dans son département une cérémonie en souvenir de l'esclavage. Et le Gouvernement français est représenté à Gorée, au Sénégal, un des lieux de départ de la Traite, Gorée qui a vu tant de souffrances et tant de déchirements.

Mesdames et Messieurs,

Regarder tout notre passé en face, c'est une des clés de notre cohésion nationale. C'est une force supplémentaire pour notre avenir car c'est la marque de notre capacité à avancer, ensemble. Nous devons regarder ce passé sans concession, mais aussi sans rougir. Car la République est née avec le combat contre l'esclavage. 1794, 1848 : la République, c'est l'abolition.

Nous sommes les héritiers de ces républicains. Nous pouvons être fiers de leur combat pour les droits de l'homme. Aujourd'hui encore, leur engagement nous oblige. Cette première commémoration n'est pas un aboutissement : c'est un début. C'est l'affirmation nécessaire d'une mémoire de l'esclavage partagée par tous les Français.

Quelle que soit notre origine, nous sommes tous réunis par une identité majeure : l'amour de la France, la fierté de vivre ici, le sentiment de la communauté nationale, le respect des lois de la République.



**Nicolas Sarkozy : « De la souffrance d'une mémoire partagée, d'une histoire douloureusement assumée ensemble, nous devons faire la source d'une espérance nouvelle. » (10 mai 2011)**

*Le 10 mai 2011, le président de la République Nicolas Sarkozy prononce au Jardin du Luxembourg un discours lors de la 6<sup>e</sup> journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions.*

« [...] Schœlcher eut gain de cause. Les maîtres cédèrent. Les chaînes tombèrent. Ce grand honnête homme, comme disait Césaire, fit honneur à la France, à ce qu'elle aspirait à incarner aux yeux du monde depuis qu'elle avait proclamé que tous les hommes naissaient libres et égaux en droits.

On dira que beaucoup de temps avait été perdu, que l'Angleterre avait décrété l'abolition quinze ans plus tôt. Mais songeons que les États-Unis d'Amérique ne le firent que dix-sept ans plus tard, dix-sept longues années de souffrances supplémentaires. Songeons qu'il y aura des esclaves au Brésil jusqu'en 1888.

L'abolition commençait l'émancipation. Elle ne l'achevait pas. En théorie, l'égalité des droits fut solennellement reconnue. En pratique, la route vers l'égalité réelle était encore longue. En fait d'égalité, ce fut davantage celle des devoirs que celle des droits.

Vingt-trois mille Antillais et Guyanais, dix mille Réunionnais, allèrent se battre sur les champs de bataille de la Grande Guerre et des milliers d'entre eux y laissèrent leur vie. Vingt-cinq ans plus tard, leurs fils iront mourir en Italie, sur les plages de Provence, à Royan et dans la plaine d'Alsace.

Dans ces deux guerres, le sang des anciens esclaves se mêla à celui des tirailleurs africains, leurs frères par-delà les mers, par-delà les siècles, par-delà la douleur. Oui, l'égalité des devoirs et des sacrifices ! Mais, reconnaissons-le, l'égalité des droits se fit attendre - car le système colonial perpétuait l'injustice. Certes, la République prit en charge les meilleurs élèves. Elle leur donna des bourses. Elle les éleva. Elle fit avec des descendants d'esclaves, des agrégés, un gouverneur général, un grand poète, un président de Sénat.

Le combat de la République pour l'égalité, l'unité, la fraternité, la liberté, c'est un combat plus que jamais actuel, à l'intérieur comme à l'extérieur de nos frontières. Pour que vive la République, il nous faut lutter sans relâche contre tout ce qui peut l'empoisonner. Les discriminations font perdre la foi républicaine à ceux qui en sont victimes. Les discriminations, le racisme, c'est la négation de tout ce que nous sommes, de tout ce qui nous avons construit, de tout ce qui nous fait vivre en tant que Nation.

Pour vaincre les préjugés, il faut lutter contre l'ignorance, contre l'oubli. C'est aussi pour cela que nous avons besoin de cette journée en mémoire de l'esclavage. » ■

Certes, il y eut Félix Éboué, dont le nom figure sur l'un des états civils que l'on m'a montrés tout à l'heure. Il y eut Monnerville. Il y eut Césaire et quelques autres. Mais tant d'autres continuèrent à porter sur leurs épaules une fatalité venue du fond des âges.

Il y avait eu 1848. Il y eut 1946, la fin du système colonial, la départementalisation. Elle était la promesse de l'égalité des droits économiques et sociaux. Nouvelle étape sur la voie d'une émancipation si ardemment déniée depuis si longtemps. Cette promesse tarda à être tenue. Ce fut encore une souffrance.

[...] Les descendants des esclaves n'ont jamais demandé des excuses. Ils ont demandé, ils demandent encore que l'on reconnaisse leur blessure. Ils n'ont pas demandé de réparation. Ils ont demandé de la compréhension et le respect de leur singularité, de leur identité meurtrie.

Ils n'ont pas demandé de droits particuliers. Ils n'ont pas exigé plus de droits que les autres au motif qu'ils avaient davantage souffert. Ils ont seulement demandé la liberté, l'égalité et la fraternité pleines et entières. Ils ont demandé que nous donnions à ces mots tout leur sens.

La liberté, la République la leur a donnée en 1848. L'égalité, la République la leur a promise en 1946. La fraternité, c'est ce que la France leur doit après des siècles d'oppression, d'exploitation et de misère et deux guerres à mourir côte-à-côte pour le même idéal. La liberté, c'est le Droit qui la garantit. L'égalité, c'est la raison qui l'exige. La fraternité, c'est le cœur qui l'appelle. Le Droit, la Raison et le Cœur, voilà par quoi nous pouvons donner un sens à un avenir commun.

De la souffrance d'une mémoire partagée, d'une histoire douloureusement assumée ensemble, nous devons faire la source d'une espérance nouvelle. Si nous commémorons aujourd'hui l'abolition de la traite et de l'esclavage, ce n'est pas pour répéter indéfiniment le passé au point d'en devenir prisonnier, ce n'est pas pour mettre en concurrence les mémoires et les souffrances, ce n'est pas pour diviser, c'est pour comprendre, pour unir et pour construire. » ■



**François Hollande : « La loi de 2001 n'est donc pas une rupture, mais un rappel. Elle ne dicte pas l'histoire, elle la transmet. » (10 mai 2017)**

*Le 10 mai 2017, le président de la République François Hollande prononce le dernier discours public de son mandat, à l'occasion de la 12<sup>e</sup> journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions. A cette occasion, il rappelle le chemin parcouru en trente ans pour faire entrer l'histoire de l'esclavage dans la mémoire nationale.*

« [...] Je voulais en cette journée non pas simplement rappeler l'Histoire – elle est connue – mais dire que longtemps elle a été enfouie, occultée, avec sans doute cette tentation de l'effacer. Il a fallu du temps et beaucoup de combats pour faire en sorte qu'enfin cette mémoire puisse être pleinement reconnue par la République.

Il y a d'abord eu la loi du 30 juin 1983 qui a institué jour férié la date de proclamation de l'abolition de 1848 dans chaque département d'Outre-mer. Car les populations de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique, de la Réunion, de Mayotte, elles, n'avaient jamais oublié ce moment plein d'émotion et de ferveur où leurs ancêtres étaient devenus immédiatement des citoyens et des citoyennes français, comme cela nous a été rappelé tout à l'heure lors de l'exposition présentée par le comité national.

En évoquant aujourd'hui cette loi de 1983, j'ai une pensée pour Henri Emmanuelli, disparu cette année, car il était le Secrétaire d'Etat chargé des départements et des territoires d'Outre-mer et il avait défendu ce projet devant le Sénat et devant l'Assemblée nationale. En 1998, la République a célébré le 150<sup>e</sup> anniversaire de l'abolition par la voix de Lionel Jospin à Champagny. Champagny, ce village de Haute-Saône où je suis allé récemment et dont les habitants avaient demandé en 1789 dans leurs cahiers de doléances l'abolition de l'esclavage.

C'est aussi à ce moment que la société a fait réapparaître le souvenir du crime et des souffrances qu'il avait provoquées. Le 13 mars 1998, les écrivains, Edouard Glissant, Patrick Chamoiseau et le Prix Nobel, Wole Soyinka lancent à la Sorbonne une déclaration « nommant la traite négrière et l'esclavage perpétrés dans les Amériques et l'océan Indien, crimes contre l'humanité ».

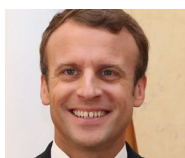
Alors, le 23 mai 1998, des milliers – et même des dizaines de milliers – de descendants d'esclaves manifestèrent à Paris pour revendiquer cette reconnaissance. Ce mouvement s'est poursuivi, il a été consacré par la loi du 21 mai 2001, la loi TAUBIRA. La République a alors solennellement reconnu l'esclavage et la traite comme crimes contre l'humanité.

Je salue Christiane Taubira à cet instant. Vous l'aviez fait sans la voir, car sa voix peut porter même quand elle ne dit rien.

La République avait reconnu l'esclavage, la traite comme un crime contre l'humanité, mais il y en a toujours qui s'en étonnent. Et pourtant, ce sont les historiens qui leur répondent, ils leur rappellent que dès 1794, le législateur qualifiait l'esclavage de « crime de lèse-humanité », comme s'il y avait déjà cette préfiguration de ce que fut ce crime et de sa reconnaissance bien plus tard.

Un crime jugé alors si grave à cette époque que le coupable était automatiquement privé de sa citoyenneté et même de sa nationalité, selon les lois adoptées par la République après l'abolition de 1848. On était sévère à cette époque. Ces lois ont été en vigueur pendant 100 ans. Et les archives montrent que les sanctions ont été effectivement appliquées, chaque fois que l'on mettait en cause le crime de lèse-humanité.

La loi de 2001 n'est donc pas une rupture, mais un rappel. Elle ne dicte pas l'histoire, elle la transmet. » ■



**Emmanuel Macron : « Cette histoire est notre histoire. Elle a donné à la France un destin mondial, elle a forgé les combats et les valeurs de la République. Elle explique la diversité de notre société. Elle nous relie à l'Afrique, aux Caraïbes, à l'Amérique, à l'Océan Indien. » (10 mai 2019)**

*Le 10 mai 2019, le président de la République prononce pour la première fois un discours lors de la journée nationale des mémoires de l'esclavage, de la traite et de leurs abolitions, dans lequel il évoque les instruments par lesquels la France transmet cette mémoire.*

« [...] Depuis 2006, le 10 mai est la journée nationale des mémoires de l'esclavage, des traites et de leurs abolitions. La loi l'a voulu, Jacques CHIRAC l'a fait, et c'est la première fois que je m'exprime devant vous à cette occasion. Je le fais car je mesure ce que l'esclavage, la traite, les abolitions et leurs héritages représentent dans

l'histoire de notre pays, dans notre culture, dans notre âme. Cette histoire est notre histoire. Elle a donné à la France un destin mondial, elle a forgé les combats et les valeurs de la République. Elle explique la diversité de notre société. Elle nous relie à l'Afrique, aux Caraïbes, à l'Amérique, à l'océan Indien.

La loi qui porte votre nom, chère Christiane Taubira, a reconnu la part tragique de cette histoire. Et grâce à vous, la France a été le premier pays dans le monde à reconnaître avec autant d'honnêteté que la traite et l'esclavage constituent un crime contre l'humanité. Voilà ce

que la représentation a reconnu à l'unanimité il y a 18 ans, telle était la vérité et il fallait qu'elle fût dite.

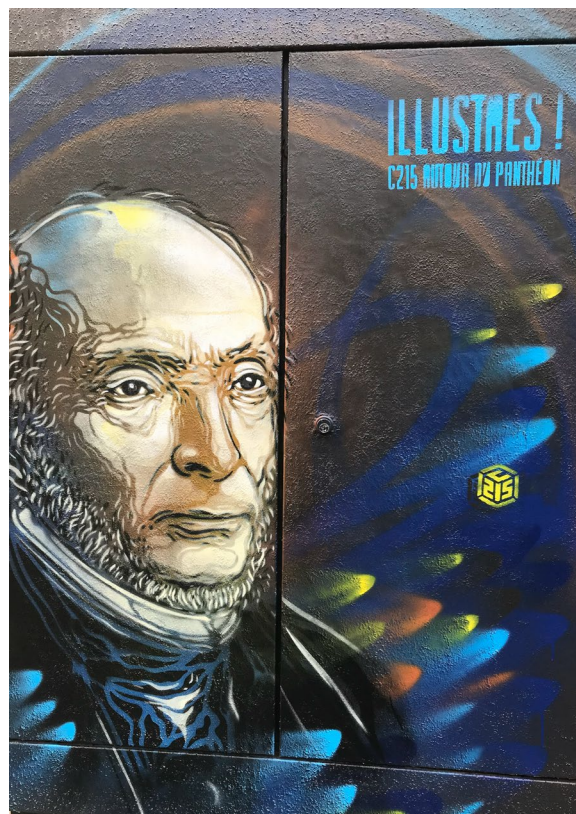
Mais l'histoire a continué. Cet ordre injuste et barbare a été contesté. D'abord par les esclaves eux-mêmes qui n'ont jamais cessé de vouloir devenir libres, qui ont toujours résisté à leur servitude, que ce soit en se forgeant une culture et une spiritualité propre par laquelle ils affirmaient cette humanité qu'on leur niait, en prenant la fuite, les armes, la plume ; en se révoltant. Et partout en Europe, à travers tout le 18<sup>e</sup> et le 19<sup>e</sup> siècle, des philanthropes et des intellectuels se sont aussi battus contre la traite et l'esclavage au nom de l'humanité.

Certains de ces résistants des colonies et de ces libéraux de l'hexagone reposent aujourd'hui au Panthéon où ils sont honorés parce que leur combat, cet engagement, ont fait d'eux de grands hommes l'abbé Grégoire, Condorcet, Toussaint-Louverture, Louis Delgrès, Victor Schoelcher. Ces combats jalonnent notre histoire, jalonnent l'histoire de la république, des révoltés de Saint-Domingue appelant les révolutionnaires de Paris à abolir l'esclavage en 1794 à Cyril Bissette, le Martiniquais luttant pour l'émancipation sous la monarchie de Juillet aux côtés de Lamartine et de Schoelcher.

[...] 171 ans ont passé depuis l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises, mais les conséquences de ce passé sont là, toujours là, car son héritage aujourd'hui, c'est la géographie de la France contemporaine, son identité d'archipel mondial qui va de l'Europe aux Antilles, de la Guyane aux Mascareignes. C'est le français que l'on parle sur tous les continents avec sa richesse et sa variété. Ce sont aussi des idées nouvelles, des rencontres inattendues, des imaginaires inédits. La négritude d'Aimé Césaire et de Léopold Sédar Senghor, le syncrétisme de Jean-Michel Basquiat, la littérature puissante de Maryse Condé, c'est hier et aujourd'hui, là-bas comme ici, le métissage des cultures, la créolisation du monde - c'est tout cela la mémoire de l'esclavage. Et c'est tout cela qu'ont porté les militants, les artistes, les citoyens, les élus qui depuis les années 1990 se sont battus pour que cette mémoire soit mieux connue, mieux reconnue, mieux comprise, mieux partagée aussi. Je veux leur rendre hommage aujourd'hui. Sans eux, [...] jamais la loi du 21 mai 2001 n'aurait été votée, jamais le 10 mai puis le 23 mai n'auraient été institués en journée nationale. Toutes et tous, ils nous ont rappelé cette histoire, non pas pour nous diviser ou nous opposer mais pour nous rappeler ce que nous sommes une nation de liberté, d'égalité, de fraternité, de diversité.

C'est aussi pour cela que la mémoire de l'esclavage ne doit pas seulement être convoquée lors de ces 2 journées nationales et n'être évoquée que dans des discours annuels. Elle a besoin d'actes, de lieux, d'institutions, de travail.

Ce sont les engagements concrets que j'ai pris le 27 avril 2018 à l'occasion du 170<sup>e</sup> anniversaire de la signature par le gouvernement provisoire de la République du décret d'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises. D'abord, érigé à Paris dans le jardin des Tuileries, un mémorial qui rende hommage aux victimes de l'esclavage. Ce monument sera situé au cœur de la géographie de cette histoire, entre l'ancienne demeure



Victor Schoelcher.

royale et impériale des Tuileries, là où la convention qui vota la première abolition tenait ses séances et l'Hôtel de la Marine, là où a été préparée la deuxième abolition. Cette part de notre histoire enfin s'incarnera dans un lieu évident, significatif, solennel où nous pourrons nous rassembler pour l'évoquer.

[...] La Fondation pour la mémoire de l'esclavage sera, elle, installée dans les tout prochains mois à l'Hôtel de la Marine. Je veux saluer le travail que vous avez accompli, cher Jean-Marc Ayrault, pour en préparer la création dans le prolongement des rapports d'Édouard Glissant et de Lionel Zinsou.

[...] Cette fondation sera un partenaire incontournable pour l'État et la société civile, pour les enseignants et pour les chercheurs, pour les collectivités territoriales et les institutions culturelles et patrimoniales, pour les artistes, pour les médias. Surtout, elle sera au service d'une grande ambition renforcer la cohésion nationale en transmettant l'histoire mondiale de la France, en célébrant les cultures qui en sont issues, en promouvant les valeurs républicaines d'émancipation, ici et dans le monde.

J'ai souhaité également que le musée qui dans notre pays est consacré à cette histoire et à la promotion des expressions culturelles qu'elle a suscitées, que ce musée soit renforcé dans son statut comme dans ses moyens, ce musée c'est le Mémorial ACTe de Point-à-Pitre en Guadeloupe. [...] Le Mémorial ACTe deviendra ainsi un interlocuteur capital pour les institutions homologues en Europe, dans la Caraïbe, l'Afrique et les deux Amériques. » ■



## Quelques citations

### ■ Textes d'époque (18<sup>e</sup>-19<sup>e</sup> siècle)

« Ce n'est plus une nation aveuglée par l'ignorance et qui trambloie à l'aspect des plus légers châtiments, ses souffrances l'ont éclairée et l'ont déterminé à verser jusqu'au dernier goutte de son sang, plutôt de supporter d'avantage le joug honteux de l'esclavage, joug affreux, blâmé par les lois, par l'humanité, par la nature entière, par la divinité et par notre bon roi Louis XVI. »

Lettre des esclaves de Martinique  
à M. de Vioménil, St Pierre 29 août 1789

« Peuples Français, le grand jour est arrivé. Le talisman de la féodalité est enfin brisé. Le liberté, l'égalité règnent sur notre hémisphère. Toutes nos peines sont terminées. Le précieux Décret rendu par nos législateurs nous met égaux à tous les autres hommes. Nous sommes réunis par les liens de la fraternité. Nos chaînes sont brisées pour ne jamais les reprendre. »

Discours de la citoyenne Lucidor F. Corbin,  
Créole, Républicaine, prononcé par elle-même au Temple  
de la Raison, l'an 2<sup>e</sup> de la Liberté (1794)

## PROCLAMATION DE LOUIS DELGRÈS, LE 10 MAI 1802

Le 6 mai 1802, le général Richepance débarque en Guadeloupe, envoyé par Bonaparte rétablir l'ordre dans la colonie. L'officier métis de Martinique Louis Delgrès le soupçonne de venir rétablir l'esclavage, aboli depuis 1794. Le 10 mai 1802, il publie une déclaration rédigée avec Monnereau, un Martiniquais blanc sous ses ordres. Imprégnée des idéaux de la Révolution, cette proclamation est l'un des grands textes en français du combat pour la liberté, l'égalité et la fraternité. Mais les rebelles sont réprimés. Delgrès se suicide avec ses hommes, et Monnereau est exécuté. Tandis que, sur place, Richepance réinstalle de fait la servitude, le 16 juillet 1802, Bonaparte signe un arrêté qui rétablit officiellement l'esclavage en Guadeloupe.

## À l'univers entier

### Le dernier cri de l'innocence et du désespoir

C'est dans les plus beaux jours d'un siècle à jamais célèbre par le triomphe des lumières et de la philosophie qu'une classe d'infortunés qu'on veut anéantir se voit obligée de lever la voix vers la postérité, pour lui faire connaître lorsqu'elle aura disparu, son innocence et ses malheurs.

Victime de quelques individus altérés de sang, qui ont osé tromper le gouvernement français, une foule de citoyens, toujours fidèles à la patrie, se voit enveloppée dans une proscription méditée par l'auteur de tous ses maux. Le général Richepance, dont nous ne savons pas l'étendue des pouvoirs, puisqu'il ne s'annonce que comme général d'armée, ne nous a encore fait connaître son arrivée que par une proclamation dont les expressions sont si bien mesurées, que, lors même qu'il promet protection, il pourrait nous donner la mort, sans s'écarter des termes dont il se sert. À ce style, nous avons reconnu l'influence du contre-amiral Lacrosse, qui nous a juré une haine éternelle... Oui, nous aimons à croire que le général Richepance, lui aussi, a été trompé par cet homme perfide, qui sait employer également les poignards et la calomnie.

Quels sont les coups d'autorité dont on nous menace ? Veut-on diriger contre nous les baïonnettes de ces braves militaires, dont nous aimions à calculer le moment de l'arrivée, et qui naguère ne les dirigeaient que contre les ennemis de la République ? Ah ! Plutôt, si nous en croyons les coups d'autorité déjà frappés au Port-de-la -Liberté, le système d'une mort lente dans les cachots continue à être suivi. Eh bien ! Nous choisissons de mourir plus promptement.

Osons le dire, les maximes de la tyrannie les plus atroces sont surpassées aujourd'hui. Nos anciens tyrans permettaient à un maître d'affranchir son esclave, et tout nous annonce que, dans le siècle de la philosophie, il existe des hommes malheureuse-

ment trop puissants par leur éloignement de l'autorité dont ils émanent, qui ne veulent voir d'hommes noirs ou tirant leur origine de cette couleur, que dans les fers de l'esclavage.

Et vous, Premier consul de la république, vous guerrier philosophe de qui nous attendions la justice qui nous était due, pour quoi faut-il que nous ayons à déplorer notre éloignement du foyer d'où partent les conceptions sublimes que vous nous avez si souvent fait admirer ! Ah ! sans doute un jour vous connaîtrez notre innocence, mais il ne sera plus temps et des pervers auront déjà profité des calomnies qu'ils ont prodiguées contre nous pour consommer notre ruine.

Citoyens de la Guadeloupe, vous dont la différence de l'épiderme est un titre suffisant pour ne point craindre les vengeances dont on nous menace, - à moins qu'on veuille vous faire le crime de n'avoir pas dirigé vos armes contre nous, - vous avez entendu les motifs qui ont excité notre indignation. La résistance à l'oppression est un droit naturel. La divinité même ne peut être offensée que nous défendions notre cause ; elle est celle de la justice et de l'humanité : nous ne la souillerons pas par l'ombre même du crime. Oui, nous sommes résolus à nous tenir sur une juste défensive ; mais nous ne deviendrons jamais les agresseurs. Pour vous, restez dans vos foyers ; ne craignez rien de notre part. Nous vous jurons solennellement de respecter vos femmes, vos enfants, vos propriétés, et d'employer tous nos moyens à les faire respecter par tous. Et toi, postérité ! accorde une larme à nos malheurs et nous mourrons satisfaits.

Le Commandement  
de la Basse-Terre  
Louis Delgrès

« Nous sommes Noirs, il est vrai, mais dites-nous, Messieurs, vous qui êtes si judicieux, quelle est cette loi qui dit que l'homme noir doit appartenir et être une propriété de l'homme blanc ? (...) Placés sur terre comme vous, étant tous enfants d'un même père, créés sur une même image, nous sommes donc vos égaux en droits naturels... (...) »

Voilà, Messieurs, la demande des hommes qui sont vos semblables et voilà leur dernière résolution et qu'ils sont résolus de vivre libres ou mourir. »

**Biassou, Jean-François et Belair,**  
**chefs des insurgés Nègres de Saint-Domingue,**  
**Avis à la souveraineté du peuple, 1792**  
**(Saint-Domingue, Antilles)**

### La Marseillaise Noire

Debout ! C'est l'heure solennelle !  
Où sur le vieux monde écroulé  
Le despotisme qui chancelle  
Vient couronner la Liberté,  
La discorde reprend sa pomme,

La raison humaine grandit ;  
C'est l'intelligence et l'esprit  
Et non plus la peau qui fait l'homme.  
Debout ! L'heure est venue, à chaque travailleur  
Le pain qu'il a gagné, qu'importe sa couleur.

Plus d'ombre ! partout la lumière,  
C'est l'Évangile qui paraît ;  
Le Blanc dit au Noir : mon frère,  
À jamais Caïn disparaît

**Texte écrit par Camille Naudin**  
**le 17 juin 1867 à La Nouvelle Orléans,**  
**à chanter sur l'air de « La Marseillaise »**

« La liberté individuelle est antérieure à toutes les autres lois humaines ; elle fait corps avec nous, et aucune puissance imaginable ne peut consacrer la violation de ce principe naturel. L'homme a le droit de reprendre par la force ce qui lui a été enlevé par la force, l'adresse ou la trahison ; et pour l'esclave, comme pour le peuple opprimé, l'insurrection est le plus noble des devoirs »

**Victor Schoelcher**

« Nous, Léger-Félicité Sonthonax, Commissaire Civil que Nation Française voyé dans pays-ci pour metté l'ordre et la tranquillité tout-par-tout.

Toute monde vini dans monde pour io rétés libes & égal entre io : a vlà, citoyens, vérité qui sorti en France. Li temps pour que io piblié li dans toute pays la République Français, pour toute monde conné.(...)

Toute nègues & milates, qui zesclaves encore, nous déclaré io toute libe. lo gagné même droit que toute les autes citoyens Français (...). "Nous Léger-Félicité Sonthonax, Commissaire Civil de la République, délégué aux îles Françaises de l'Amérique sous le vent, pour y rétablir l'ordre et la tranquillité publique.

Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits : voilà, citoyens, l'évangile de la France ; il est plus que temps qu'il soit proclamé dans tous les départements de la République (...).

Tous les nègres et sang-mêlés, actuellement dans l'esclavage, sont déclarés libres pour jouir de tous les droits attachés à la qualité de citoyen français (...). »

**Léger-Félicité Sonthonax,**  
**Déclaration du 23 août 1793,**  
**Le Cap Français (Saint-Domingue, Antilles)**

« Le gouvernement provisoire, considérant que l'esclavage est un attentat contre la dignité humaine, qu'en détruisant le libre arbitre de l'homme, il supprime le principe naturel du droit et du devoir ; qu'il est une violation flagrante du dogme républicain : Liberté, Égalité, Fraternité. ...)

« Art 1. L'esclavage sera entièrement aboli dans toutes les colonies et possessions françaises, deux mois après la promulgation du présent décret dans chacune d'elle. »

**Gouvernement provisoire de la République française,**  
**Décret d'abolition de l'esclavage, 27 avril 1848 (France)**

### ■ Textes contemporains (20<sup>e</sup>-21<sup>e</sup> siècle)

« Rendez-les moi mes poupées noires  
que je joue avec elles  
les jeux naïfs de mon instinct  
resté à l'ombre de ses lois  
recouverts mon courage  
mon audace  
redevenu moi-même  
nouveau moi-même  
de ce que Hier j'étais  
hier  
sans complexité  
hier  
quand est venue l'heure du déracinement [...] »

**Léon-Gontran Damas,**  
**« Limbé » (in *Pigments*, 1937)**

« Nègre colporteur de révolte  
tu connais les chemins du monde  
depuis que tu fus vendu en Guinée  
une lumière chavirée t'appelle  
une pirogue livide  
échouée dans la suie d'un ciel de faubourg  
Cheminiées d'usines  
palmistes décapités d'un feuillage de fumée  
délivrent une signature véhémence »

**Jacques Roumain,**  
**Bois d'ébène, Haïti 1945**

« Je ne suis pas esclave de l'Esclavage qui déshumanisa mes pères.

Il ne faut pas essayer de fixer l'homme puisque son destin est d'être lâché.

La densité de l'Histoire ne détermine aucun de mes actes. Je suis mon propre fondement.

Et c'est en dépassant la donnée historique, instrumentale, que j'introduis le cycle de ma liberté. (...)

Moi l'homme de couleur je ne veux qu'une chose :

Que jamais l'instrument ne domine l'homme. Que cesse à jamais l'asservissement de l'homme par l'homme. »

**Frantz Fanon,**  
*Peau noire, masques blancs, 1952*

« Si à un moment la question s'est posée pour moi d'être effectivement solidaire d'un passé déterminé, c'est dans la mesure où je me suis engagé envers moi-même et envers mon prochain à combattre de toute mon existence, de toute ma force pour que jamais il n'y ait sur terre, de peuples asservis. »

**Frantz Fanon,**  
*Peau noire, masques blancs, 1952*

#### demain

« à quand demain mon peuple  
la déroute mercenaire  
finie la fête  
mais la rougeur de l'est au cœur de baliser  
peuple de mauvais sommeil rompu  
peuple d'abîmes remontés  
peuple de cauchemar dompté  
peuple nocturne amant des fureurs du tonnerre  
demain plus haut plus doux plus large  
et la houle torrentielle des terres  
à la charue salubre de l'orage »

**Aimé Césaire,**  
*« Hors des jours étrangers », in Ferrements, 1960*

« In ! zot té i kri. Yaho, gli !  
Epi klak sabouk desi nout do  
Epi ronf zirman dan nout zorèy.  
Tan la nou té bèf  
Banna  
Le pli malfondé  
Té i sèr laryaz dan la monté  
Té i done la rou dan la désant  
Te asir dési le zouk  
Tan la nou té bèf »

« Banna Hue! Ils criaient ! Et claquaient les fouets sur notre dos.  
Et ronflaient des jurons dans nos oreilles.  
En ce temps nous étions les bœufs de ces gens-là.  
Les plus cruels serraient le frein dans la montée,  
Poussaient à la roue dans la descente  
S'asseyaient sur le joug.  
En ce temps nous étions les bœufs  
De ces gens-là. »

**Axel Gauvin,**  
*Bèf Banna, 1983 (La Réunion)*

« J'habite une blessure sacrée, j'habite des ancêtres imaginaires/ j'habite un vouloir obscur / j'habite un long silence /j'habite une soif irrémédiable / j'habite un voyage de mille ans / j'habite une guerre de trois cents ans... »

**Almé Césaire,**  
*Moi laminaire, 1984*

« C'est dire que la Négritude au premier degré peut se définir d'abord comme prise de conscience de la différence, comme mémoire, comme fidélité et comme solidarité.  
Mais la Négritude n'est (...) ni un pathétisme ni un dolorisme.  
La Négritude résulte d'une attitude active et offensive de l'esprit.  
Elle est sursaut, et sursaut de dignité.  
Elle est refus, je veux dire refus de l'oppression.  
Elle est combat, c'est-à-dire combat contre l'inégalité. »

**Aimé Césaire,**  
*Le discours sur la Négritude, 1987*

« (...) tanbou sila a  
se dife nan chan kann  
tanbou sila  
se tanbou revolisyon  
se tanbou  
libète »

« (...) ce tambour  
c'est le feu dans les champs de cannes  
ce tambour  
c'est le tambour de la révolution  
le tambour  
de la liberté »

**Paul Laraque,**  
*« Tanbou libète », in Tambou, 1994 (Haïti)*

« Woulo, bravo pou tou séla ki doubout dwèt kon pikyèt  
E ki kenbyé rèd o mato douvan woufèt tijé a lesklavaj.  
Woulo, bravo pou Ignas é pou Delgrès.  
Woulo, bravo pou Ignas é pou Jan-Lui  
Pas zot pa jan ba rézistans-la masko. »

« Woulo, bravo pour tous ceux qui ont résisté,  
sont restés debout, droits comme un i,  
raides comme un piquet, vigilants devant l'esclavage.  
Woulo, bravo pour Ignace et pour Delgrès,  
Woulo, bravo pour Ignace et Jean-Louis  
Parce qu'ils n'ont jamais évité la résistance. »

**Maryse Romanos,**  
*Met a Mannyok a Lagwadeloup, 1998*  
(Guadeloupe)

« Nous allons cheminer ensemble dans notre diversité, parce que nous sommes instruits de la certitude merveilleuse que si nous sommes si différents, c'est parce que les couleurs sont dans la vie et que la vie est dans les couleurs, et que les cultures et les desseins, lorsqu'ils s'entrelacent, ont plus de vie et plus de flamboyance. Nous allons donc continuer à mêler nos dieux et nos saints, nous allons partager le cachiri et le swéli

et nous allons implorer ensemble l'Archange, Echu, Gadu, Quetzalcóatl, Shiva et Mariémin. (Applaudissements sur tous les bancs.) »

**Christiane Taubira,**  
Discours à l'Assemblée Nationale,  
« La traite et l'esclavage sont un crime  
contre l'humanité », 18 février 1999

« La mémoire est innombrable mais partagée, l'oubli est une arme sans grâce. »

**Edouard Glissant,**  
*Une nouvelle région du monde*, 2006

« Vous ne pouvez pas haïr un peuple ou une communauté qui ont cessé de vous haïr, vous ne pouvez pas aimer vraiment un peuple ou une communauté qui vous haïssent encore, ou qui vous méprisent sourdement. C'est qu'en matière de relations entre communautés, l'oubli est une manière particulière et unilatérale d'établir des rapports avec les autres, mais que la mémoire, qui est non pas une médication de l'oubli mais à la lettre son éclat et son ouverture, ne peut être que commune à tous. L'oubli offense, et la mémoire, quand elle est partagée, abolit cette offense. Chacun de nous a besoin de la mémoire de l'autre, parce qu'il n'y va pas d'une vertu de compassion ni de charité, mais d'une lucidité nouvelle dans un processus de la Relation. Et si nous voulons partager la beauté du monde, si nous voulons être solidaires de ses souffrances, nous devons apprendre à nous souvenir ensemble. »

**Edouard Glissant,**  
*Une nouvelle région du monde*, 2006

« Nous, descendants de ceux qui ont souffert l'esclavage, nous héritons de ce qu'ils ont accompli, leurs patiences et leurs ténacités, l'humilité avec laquelle ils ont maintenu la mémoire du Pays d'Avant, et quand ils l'eurent égarée, la ténacité avec laquelle ils ont soutenu leur rapport nouveau avec la terre nouvelle, soit dans les îles, soit sur les continents, dans la plantation ou le bourg ou la ville, et nous avons hérité leurs œuvres. (...) »

Oui, cet esclavage monstrueux et insaisissable a été plus que positif, mais du fait exclusif de ceux qui l'ont enduré, et contre l'opposition obstinée de ceux qui en ont bénéficié. »

**Edouard Glissant,**  
*Mémoires des esclavages*, 2007

« La grandeur d'un pays ne relève pas d'abord, dans ce contexte nouveau, de sa puissance économique ou de ses capacités à se défendre, qui ne sont pas à négliger ou à mal considérer, ni de son pouvoir d'attaquer les autres, qui est haïssable, mais de son aptitude et de son audace à proposer le dépassement et l'ouverture d'une nouvelle route planétaire, la Route des solidarités du monde. Elle est plus difficile à baliser que les anciennes Routes de la soie, ou du sel, ou des épices, ou même de l'esclave.

Entrons-y pourtant, sans naïveté ni scepticisme. »

**Edouard Glissant,**  
*Mémoires des esclavages*, 2007

« Dans le monde total qui nous est aujourd'hui imposé, la poétique du partage, de la différence consentie, de la solidarité des devenirs naturels et culturels (...) dans les diverses situations du monde, nous incline vers un rassemblement des mémoires, une convergence des générosités, une impétuosité de la connaissance, dont nous avons tous besoin, individus et communautés, d'où que nous soyons. Conjoindre les mémoires, les libérer les unes par les autres, c'est ouvrir les chemins de la Relation mondiale. »

**Edouard Glissant,**  
*Tous les jours de mai...*  
*Manifeste pour l'abolition de tous les esclavages*, 2008

« De tous ces noms, de toutes ces vies, ce sont les oubliés qui m'importent davantage, ces hommes, ces femmes que les bateaux ont volés de l'autre côté de l'océan, qu'ils ont jetés sur les plages, abandonnés sur les marches glissantes des docks, puis à la brûlure du soleil et à la morsure du fouet. Je ne suis pas né dans ce pays, je n'y ai pas grandi, je n'en connais presque rien, et pourtant je sens en moi le poids de son histoire, la force de sa vie, une sorte de fardeau que je porte sur mon dos partout où je vais. »

**Jean-Marie Le Clézio,**  
*Alma*, 2017

#### Crédits

p. 11 : © FME  
p. 13-14 : © FME  
p. 15 : DR  
p. 18 : © Mano a Mano  
p. 20 : © Gilles Le Mao  
p. 22 : © FME  
p. 23 : © Parti socialiste ; © FME  
p. 26 : © La Poste  
p. 28 : © Limegirl  
p. 29 : © UMP photos  
p. 30 : © Parti socialiste ;  
© EU2017EE Estonian Presidency  
p. 31 : © C215/FME

Concept graphique  
et mise en page  
Syrinx Communication



2 place de la Concorde - 75008 Paris  
[www.memoire-esclavage.org](http://www.memoire-esclavage.org)

Directrice de la publication :  
**Dominique Taffin,**  
directrice de la FME

Contact :  
**Aïssata Seck,**  
responsable du  
programme citoyenneté  
01 86 70 80 87  
[citoyennete@fondationesclavage.org](mailto:citoyennete@fondationesclavage.org)

